

«C'est loin d'être terminé!»

Pendant qu'à la Bourse de Londres et de Tokyo le dollar canadien bondissait de 2 cents à la suite de la victoire du Big Business, pendant que le Conseil du patronat affirmait avec un évident plaisir que le libre-échange était dans le sac et que le président Reagan jubilait devant les résultats de l'élection canadienne, Monique Simard livrait la position de la centrale face aux résultats des élections: «*L'opposition au libre-échange demeure plus élevée dans la population que l'appui aux Conservateurs. Tout est loin d'être terminé*», dit-elle. Quant au vote québécois, il lui apparaît comme le résultat d'une «*ambiguïté nationaliste*».

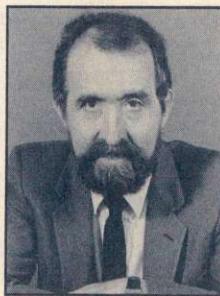
NOUVELLES CSN a aussi recueilli les réactions de plusieurs dirigeantes et dirigeants de la centrale mardi matin, au lendemain de l'élection.

Page 3

«Où étiez-vous, entre deux conflits?»

L'événement le plus marquant du 32e Congrès de la Fédération des affaires sociales a sûrement été la tenue d'un débat contradictoire portant sur la grève. Débat au cours duquel la porte-parole du Comité provincial des malades, anciennement représenté par Claude Brunet, s'est notamment fait poser la question ci-haut.

Page 6



NOUVELLES CSN a également rejoint Gérald Larose à Strasbourg, où il participe au congrès de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Il avait suivi le déroulement des élections au Centre culturel canadien de Paris.

«*La légitimité des opposants au libre-échange demeure entière alors que le parti qui soutient ce projet a subi des reculs importants partout au Canada, à l'exception du Québec, a-t-il déclaré. Le combat doit se poursuivre sous d'autres formes. Depuis mon arrivée en Europe, je constate que même si le Marché commun regroupe 12 pays, les plus petits prennent ça dur; ce sont les travailleurs qui souvent paient le prix de traités qui, de toute évidence, sont faits pour les gros*».

1 700 000,00 \$ pour les A.B. 2

Un récent jugement arbitral, conséquence d'une lettre d'entente obtenue par la CSN lors de la dernière ronde de négociations du secteur public, rapportera 3 870,00 \$ à chacune des quelque 600 agents de bureau classe 2 des cegeps, membres de la FEESP.

Dans les faits, ce jugement confirme que l'introduction de l'informatique et de la bureautique a contribué à enrichir le travail de ces salariées et que l'ajout constant de nouvelles tâches a fait en sorte de le rendre plus complexe.

Page 8



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Jean-Anne Bouchard
Jacques Bourdouxhe
Christiane Carle
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Richard Lapointe
Luc Latraverse
Pierre Paquette
Claude Saint-Georges
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon
(Québec)

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage électronique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison de un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

Examens médicaux et droits fondamentaux

De plus en plus, les employeurs exigent de leurs employés des examens médicaux à l'embauche pour vérifier leur état de santé (alcoolisme, dépistage de drogue, sida, etc...). Cependant, même s'il est reconnu que l'employeur a le droit de faire passer des examens médicaux, ceux-ci devraient être limités au strict minimum. Ainsi, on devrait éviter de faire remplir à un candidat, préalablement à l'embauche, des formulaires dans lesquels il devrait donner toutes sortes de renseignements relatifs à son état de santé. Le questionnaire de même que l'examen médical doit avoir uniquement pour but de vérifier la capacité physique ou mentale d'une personne à exercer un emploi.

Dans le cadre d'un examen en cours d'emploi, trois situations peuvent justifier un employeur d'exiger un examen médical:

1. Lorsque le travail effectué par l'employé comporte des risques d'atteinte à sa santé, l'employeur peut établir un système de vérification de l'état de santé de tous les employés exposés à de tels risques.

2. Suite à une absence pour des raisons de maladie ou autres problèmes de santé, l'employeur peut exiger un examen médical. Toutefois, si l'employé présente un certificat médical attestant de sa capacité à retourner au travail, cela devrait suffire dans la majorité des cas. Par ailleurs s'il y a un examen, il devrait porter sur l'aspect de l'état de santé du travailleur qui est la cause de son absence du travail.

3. Lorsque l'employé, durant son travail, présente un comportement tellement inhabituel que l'employeur peut raisonnablement croire que l'employé n'est pas en mesure d'effectuer son travail ou constitue un danger pour son entourage.

Il y a aussi les examens médicaux prévus par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Dans tous les cas, il est possible de dégager un principe directeur: **l'examen médical est limité aux aspects de la santé du travailleur qui risquent d'être affectés par son travail.**

Le Code de déontologie des médecins crée l'obligation pour le médecin de limiter son examen: «Le médecin contrôleur ou le médecin expert qui examine un patient doit: **s'abstenir d'obtenir de ce patient ou de lui faire toute révélation ou interprétation non pertinente à son travail**». A la lumière de ce texte, on peut constater que très souvent les médecins des Cliniques de médecine industrielle, ne respectent pas toujours ce principe. Mais il y a un problème encore plus grave; c'est toute la question du respect du secret professionnel. On sait que de façon systématique les médecins à la solde des employeurs communiquent en détail à ceux-ci les rapports médicaux des employés examinés alors que souvent ils refusent de remettre une copie de leur rapport à l'employé concerné. Or, cela est contraire à la Charte des droits et libertés qui stipule: «*Chacun a droit au respect du secret professionnel. Toute personne tenue par la Loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la Loi*».

En vertu de leur Code de déontologie, les médecins doivent communiquer leur rapport à la personne ou à l'organisme qui a demandé l'examen de contrôle ou l'expertise.

C'est dans l'application que ça ne va pas. Normalement les médecins devraient communiquer uniquement le diagnostic; apte ou inapte au travail pour tel motif. Le rapport complet ne devrait être accessible qu'au médecin de l'employeur.

Or, beaucoup de médecins et particulièrement ceux oeuvrant dans des cliniques médicales industrielles, soutiennent que le fait pour un employé d'accepter de subir un examen médical à la demande de l'employeur, les autorisent à révéler les renseignements de nature confidentielle.

Il me semble que c'est là une interprétation abusive et contraire à la charte des droits.

Edgar Lavoie,
coordonnateur,
Fédération du commerce.

**Vous avez quelque chose
d'intéressant à dire?**

En moins de 50 lignes?

La page 2 vous est ouverte...

**NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5,
c'est l'adresse où envoyer votre prose...**

«C'est loin d'être terminé»

Appelée à livrer le point de vue de la CSN à la suite du résultat des élections fédérales, la vice-présidente Monique Simard, au cours de plusieurs dizaines d'entrevues à la radio, à la télévision et dans les journaux, a dégagé les principaux messages de cette élection « pas comme les autres ». Michel Rioux en fait ici la synthèse.

« Deux constatations s'imposent à la lecture des résultats, explique

Monique Simard. D'abord, même s'il est réélu avec un gouvernement majoritaire, il ne faut pas mésestimer le fait que le Parti conservateur perd plus d'une quarantaine de sièges à la grandeur du Canada. Ensuite, il m'apparaît clair que le Québec a voté pour le Québec ».

Elle précise le sens de cette dernière affirmation.

« Le libre-échange a été présenté comme un défi à relever pour le Québec face à l'Ontario. Etant donné l'appui des libéraux de Robert Bourassa et des péquistes de Jacques Parizeau au projet de libre-échange, c'est tout juste si, à la limite, le vote québécois ne peut pas être interprété comme un vote contre le reste du Canada ».

Ambiguïté nationaliste

C'est par cette espèce d'ambiguïté nationaliste autour du thème central du libre-échange qu'elle explique le fait que le Québec ait voté de façon aussi différente du reste du Canada.

Le vacuum politique au Québec contre le libre-échange ne nous a pas rendu la tâche facile, soutient Monique Simard. Elle donne en exemple l'Ontario où, avec l'appui du premier ministre David Peterson, les opposants au libre-échange ont fait en sorte que les Conservateurs perdent 21 sièges. Le même phénomène aurait pu se produire au Québec si un parti politique avait pris le relais dans la lutte contre ce projet.

De plus, ajoute-t-elle, les déclarations de Jacques Parizeau à l'effet que le libre-échange provoquerait une accélération de l'idée d'indépendance n'ont pas été de nature à éclaircir le paysage. « Ce parti devra

payer un prix pour avoir ainsi leurré la population », soutient la vice-présidente de la centrale.

Ce n'est pas terminé

Même si les Conservateurs jouissent aujourd'hui d'une majorité de sièges, il n'en demeure pas moins qu'il y a des impératifs d'ordre démocratique qui continuent de s'imposer. « Dans cette campagne à caractère référendaire, le PC a perdu le cinquième de son appui populaire en terme de sièges. Ça me semble important, d'autant plus que si le Québec avait voté dans le même sens qu'ailleurs, c'est au moins un gouvernement minoritaire qui aurait été élu », ajoute la porte-parole de la centrale.

Cette dernière ne tente cependant pas de cacher la déception des milieux syndicaux devant le résultat des élections, en particulier au Québec. Mais elle y voit aussi matière à pouvoir dire: mission accomplie. « En nous engageant à fond contre le

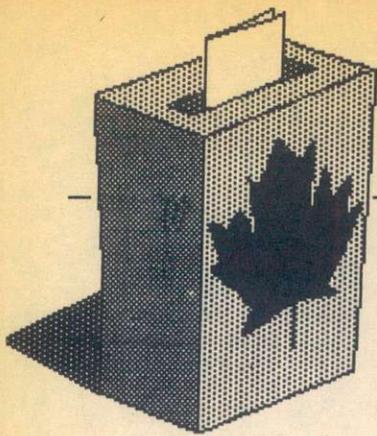
libre-échange, nous avons réussi à provoquer un véritable débat au plan national. Cela a conduit à ce que les Conservateurs soient obligés de prendre des engagements concrets face à la protection des programmes sociaux. Il nous faut continuer d'exercer notre vigilance ».

Les prochains mois seront importants de ce point de vue, en particulier au Québec où les organisations syndicales sont les seules à porter le débat sur les dangers du libre-échange.

Elle regrette par ailleurs que plusieurs femmes, de tous les partis, aient été défaites dans leurs comtés. Elle donne en exemple les Lucie Pépin, Marion Dewar, Flora Macdonald et Maureen McTeer. « Ce sont des femmes sensibles aux questions qui nous préoccupent et je trouve dommage qu'elles n'aient pas été élues », déplore-t-elle.

Des résultats obtenus par le NPD au Québec, elle dit constater qu'encore une fois, il existe un problème réel qui se situe au niveau de la culture politique. « Il est clair que le NPD, en voulant jouer sur tous les tableaux, n'a pas réussi à traverser la méfiance des Québécoises et des Québécois, surtout en rapport avec la question linguistique », selon Monique Simard.





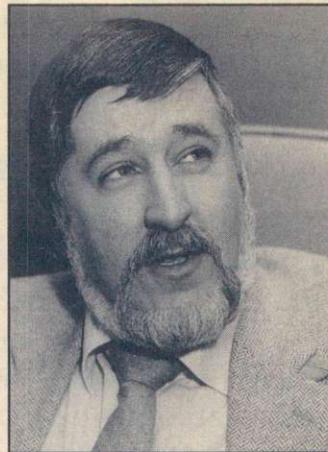
Quelques réactions

Quelques heures à peine après que les résultats des élections fédérales eurent été connus, NOUVELLES CSN a rejoint les porte-parole de plusieurs fédérations et conseils centraux affiliés à la CSN pour recueillir leurs commentaires spontanés. Les voici.



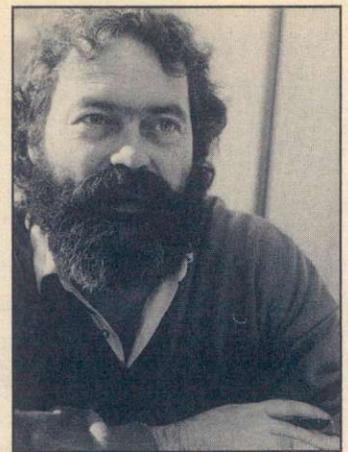
Claude Plamondon
président de la FTFP

« Je n'aurais pas cru que les Conservateurs seraient réélus aussi fortement. On croyait sentir dans la population une opposition au libre-échange que j'aurais pensée plus profonde. Mais les Conservateurs devront tenir compte qu'une majorité au pays a voté contre le libre-échange. Un signe encourageant: le NPD a doublé son vote au Québec ».



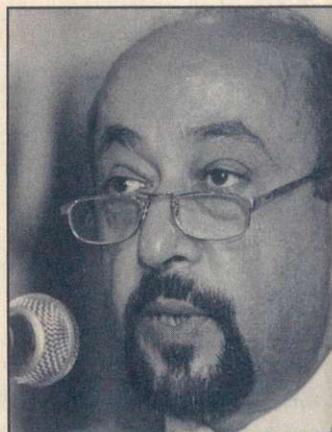
Benoît Capistran
président de la fédération de la métallurgie

« Tout ce qu'on peut souhaiter, aujourd'hui, c'est que Mulroney étant élu assez fortement, il puisse faire le nécessaire pour que le libre-échange soit le moins dommageable possible pour les travailleurs. Il sera important qu'on surveille de près les conséquences du libre-échange sur les secteurs qui seront les plus durement touchés. Par ailleurs, Bourassa devra livrer la marchandise à la suite de son appui aux Conservateurs ».



Denis Choinière
président de la FNEEQ

« Pour moi, c'est clairement la victoire de Robert Bourassa. Qu'est-ce que le Québec va récolter comme récompense de cet appui? Difficile à dire. Quant au libre-échange, je suis inquiet de ses effets, surtout en regard de la formation au collégial. Dans ce monde qui sera encore plus compétitif, il nous faudra être vigilants pour sauvegarder l'essentiel ».



Maurice Amram
président de la FNC

« Je ne suis pas surpris du résultat, compte tenu des forces qui appuyaient le Parti conservateur, mais je suis inquiet. Cela démontre la nécessité de réactualiser la nécessité de l'organisation politique des travailleurs. La dispersion du vote a permis à plusieurs Conservateurs d'être élus. Quant à moi, les appuis recueillis par ce parti ne m'apparaissent pas suffisants pour lui permettre de signer l'accord ».



Ginette Guérin
présidente de la FEESP

« Ma première réaction, hier soir en apprenant les résultats: on va être pris avec le libre-échange, qu'est-ce qu'on fait avec ça maintenant? Je suis déçue que le Québec fasse bande à part d'une aussi curieuse manière et je trouve dommage que le NPD n'ait pas mieux percé ».



Jacques Guénette
président de la FPPSCQ

« J'éprouve une certaine déception en regard de l'enjeu principal qui constituait le libre-échange. Ce sera notre rôle de soutenir la poursuite du débat là-dessus. Même si M. Mulroney pense détenir un mandat clair, les organisations syndicales devront le suivre à la trace à compter d'aujourd'hui pour faire valoir les intérêts des travailleurs. Le vote québécois a quant à moi clairement démontré que ce qui jouait au niveau canadien ne s'appliquait

BOF!
C'EST
LE RETOUR
À LA VIE
NORMALE !!



GAROITE

sur le vif



Catherine Loumède
présidente de la FAS

« C'est le Québec qui a fourni à M. Mulroney son mandat en blanc pour signer le traité de libre-échange et je trouve ça très déprimant. Il ne faut pas arrêter, cependant. Mais ce qui m'inquiète plus particulièrement, c'est ce résultat qui est une démonstration de la force de Robert Bourassa. Pour notre négo, ça n'augure rien de bon. Quant au PQ, il est tout simplement disparu de la circulation ».



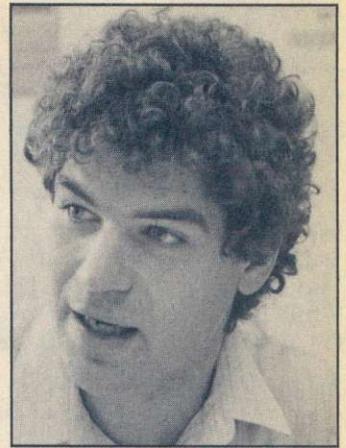
Serge Lemelin
président du Conseil central Saguenay-Lac St-Jean

« C'est une bonne affaire, surtout pour notre région où nous aurons deux ministres qui seront au Comité des priorités du gouvernement. Je déplore cependant que le vote NPD ait permis l'élection de plusieurs Conservateurs à Montréal: le poids favorable aux régions risque maintenant de se déplacer du côté de Montréal ».



Nicole Madore
présidente du Conseil central de Québec

« Je n'interprète pas les résultats comme une défaite totale: M. Mulroney devrait avoir de la difficulté à ne pas tenir compte du fait que 57 pour cent de la population n'a pas appuyé le libre-échange. Mais le ciel bleu au Québec fait mal au coeur. J'estime que les Québécois ont voulu avoir leur part du gâteau. Les syndicats ont à poursuivre leur travail d'information ».



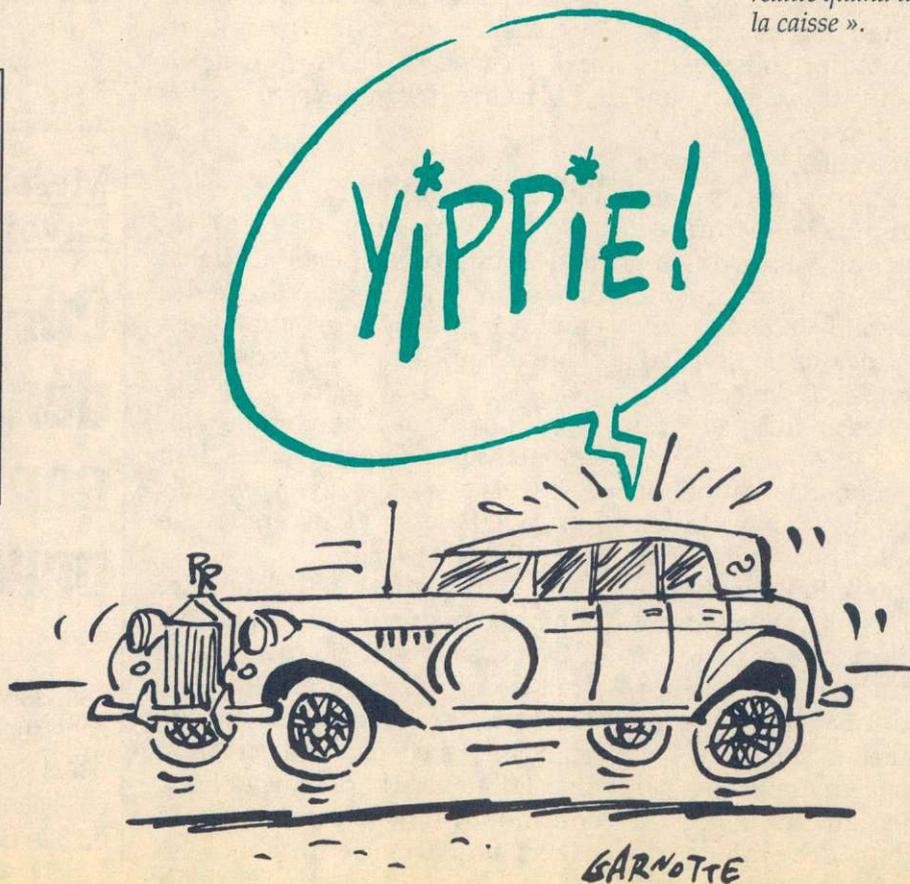
Pierre Paquette
président du Conseil central de Montréal

« Il faut maintenant déplacer le terrain de notre lutte au libre-échange et la faire porter sur ses applications: la définition des subventions, les mesures d'adaptation, surtout le recyclage dans les secteurs qui paieront la note. Quant au vote québécois, il m'apparaît comme la poursuite, sous une autre forme, du rêve yuppie lancé par les péquistes: comme pour les REA, l'euphorie du libre-échange fera place à la dure réalité quand il faudra passer à la caisse ».



Lise Poulin
présidente de la fédération du Commerce

« C'est dans notre secteur que les effets négatifs du libre-échange seront le plus ressentis: le textile, les produits avicoles et laitiers, de même que les pêcheries. Je trouve très dommage que le résultat de l'élection ait été interprété comme un appui au libre-échange. Il y a quand même une majorité importante qui n'a pas voté pour les Conservateurs ».



Propos recueillis
par Michel Rioux



Le débat sur l'utilisation de la grève dans le secteur public fut le moment fort du 32e Congrès de la FAS-CSN. Dans l'ordre habituel, on reconnaît Michel Cléroux, de l'Association des Hôpitaux du Québec; Pierre Vennat, éditorialiste au journal La Presse; Monique Lanquin-Ethier, directrice générale du Comité

provincial des malades; Jacques Guay, journaliste et professeur, qui a agi comme modérateur; Madeleine Parent, militante syndicale bien connue; Marcel Pepin, ex-président de la CSN et professeur en relations industrielles; et Yves Lessard, ex-président de la FAS, aujourd'hui conseiller syndical à la FEESP.

«Où étiez-vous, entre deux conflits?»

par Jacques Bourdouxhe

L'événement le plus marquant du 32e Congrès de la Fédération des affaires sociales a sûrement été la tenue, le 8 novembre, d'un débat contradictoire portant sur la grève. La question posée était: «*La grève dans le secteur public est-elle un moyen utilisable en 1988?*»

Pour la première fois, la FAS-CSN invitait à son Congrès des représentants d'organismes qui ont sur la question des vues différentes ou opposées aux siennes.

En particulier, le Comité provincial des malades, par sa directrice générale Monique Lanquin-Ethier, est venu soutenir la position de son organisme voulant que soit «*reconnue une hiérarchie des droits où le droit des malades primerait sur le droit de grève des salariés du secteur des affaires sociales*».

Les délégué-e-s ont répliqué vertement en questionnant le fait que le Comité provincial des malades ne se présentait sur la scène publique que lorsqu'il y avait conflit dans les institutions de santé, ce qui, objectivement, sert la position patronale en dramatisant de façon disproportionnée la situation.

Interrogée maintes fois par les délégué-e-s sur le silence du Comité en-dehors des périodes de négociation ou de conflit, par exemple lors de coupures de personnel, de fermetures de

départements ou de diminutions de services, Madame Lanquin-Ethier a convenu que «*des manifestations conjointes entre les malades et les syndiqué-e-s feraient probablement bouger les gouvernements sur des situations semblables*». A certains délégués qui soulevaient des cas concrets de coupures de services préjudiciables aux malades, elle a suggéré de «*lui faire parvenir les dossiers*» et affirmé que «*le CPM pourrait intervenir dans de telles situations*».

Pas d'alternative

A l'exception du CPM, les cinq autres participants au débat ont reconnu le droit de grève des employés du secteur public, en évaluant qu'«*il n'existe pas vraiment d'alternative à la grève, sauf une négociation heureuse*», comme l'indiquait Marcel Pepin, ex-président de la CSN et professeur en relations industrielles à l'Université de Montréal.

Au nom de l'Association des hôpitaux du Québec, M. Michel Cléroux, sans nier pour autant le droit de grève, relançait l'idée de décentraliser certains sujets de négociations et celle de la création d'un Tribunal de l'opinion publique comme intervenant dans la négociation du secteur public.

Quant à l'éditorialiste de La Presse, M. Pierre Vennat, il invitait les syndiqué-e-s «*à faire autre chose*

que la grève», comparant les malades «*aux victimes civiles des guerres ou aux poseurs de tapis de Rock Forest, pris entre les policiers et les bandits*».

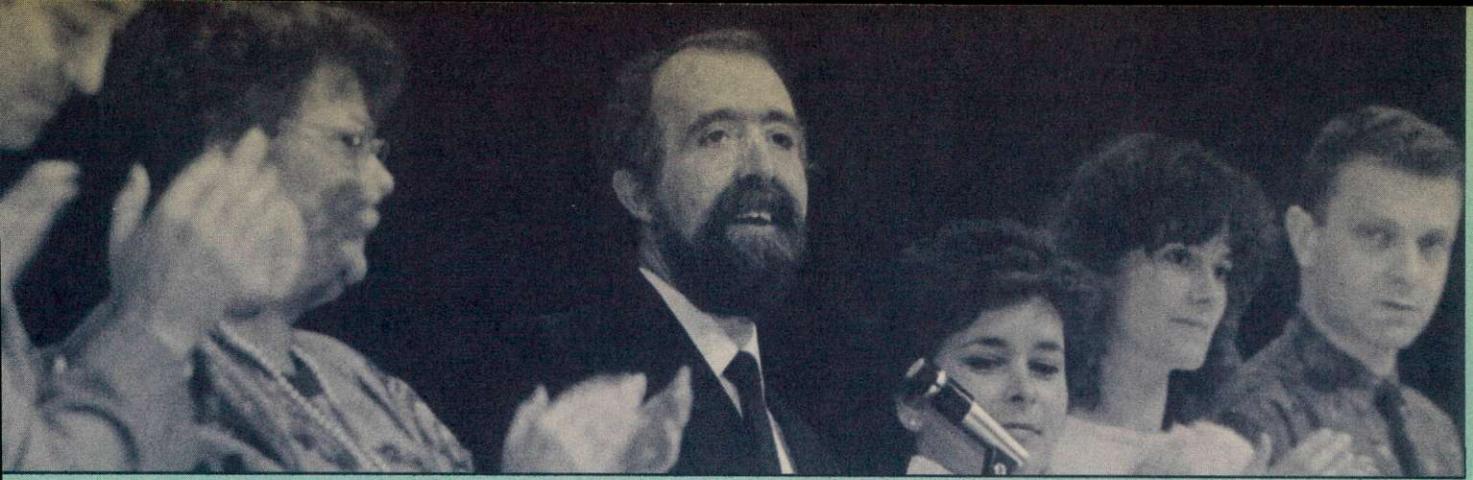
Les congressistes de la FAS-CSN ont accueilli avec enthousiasme les interventions de Madeleine Parent, Yves Lessard et Marcel Pepin, les trois panelistes qui défendaient le droit de grève.

Message à la ministre Lavoie-Roux:

Oui à la démocratisation, non à la privatisation

La démocratisation du réseau des services sociaux et de santé constituait, avec l'action syndicale (le débat sur la grève en étant le point culminant), les deux thèmes majeurs du 32e Congrès de la FAS.

A ce propos, le Congrès a lancé à la ministre Thérèse Lavoie-



Le président Gérald Larose, membre de la FAS depuis 1974, a consacré son allocution d'ouverture au traité de libre-échange et aux propos provocateurs du ministre Daniel Jonhson: «En préten-

dant que les travailleuses et les travailleurs du secteur public rêvent en couleurs dans leurs revendications salariales, il milite pour le trouble».

AGIR, MAINTENANT

Selon la présidente de la FAS-CSN, Catherine Loumède, le rapprochement et la collaboration avec des groupes de bénéficiaires et des organisations communautaires dans chaque établissement et, au niveau régional, par les collectifs de militants que nous allons mettre sur pied, constituent des moyens concrets d'intervenir dans le processus décisionnel, en faisant conjointement pression sur les gens qui décident. «*La démocratisation, cela veut dire pour nous AGIR MAINTENANT avec ces gens et ces groupes pour défendre la qualité des services et le réseau public des services sociaux et de santé*».

Les sages-femmes

Et le congrès de donner l'exemple en prêtant le micro à la présidente de l'Association des sages-femmes du Québec, Madame Gertrude Lavoie, qui a obtenu son appui dans ses démarches pour la reconnaissance du statut des sages-femmes comme professionnelles de la santé.

La vice-présidente à la condition féminine de la FAS, Nicole Grenier, s'est faite la porte-parole des infirmières de la Fédération pour lui manifester cet appui et ouvrir la porte à une collaboration future entre les deux organisations sur un point précis: la reconnaissance de la formation des infirmières dans les

programmes de formation des sages-femmes, programmes qui seront nécessaires à la reconnaissance légale de leur statut..

Gratuité du maintien à domicile

Le 32e Congrès a également offert son appui et sa collaboration à la Coalition du troisième âge que l'Association québécoise de défense des droits des retraité-e-s et pré-retraité-e-s (AQDR) est en train de mettre sur pied avec plusieurs groupes francophones et anglophones représentant des personnes âgées.

Madame Yvette Brunet déclarait: «*C'est un rendez-vous que je vous donne pour mener cette lutte pour la gratuité et l'universalité de l'accès aux programmes de maintien à domicile pour les personnes âgées*».

Roux un message sans équivoque. A l'instar du Conseil fédéral de la fin octobre, la FAS exige de la ministre qu'elle dépose un projet de réforme complet qui tienne compte de l'orientation avancée par le rapport de la Commission Rochon. Selon la Commission, l'axe principal de la réorganisation du réseau passe par la démocratisation et la décentralisation des pouvoirs vers les régions.

Cela veut dire, pour la FAS et la CSN, que les usagères et usagers des services doivent être majoritaires dans les lieux de décision du réseau, que ce soit au niveau des établissements locaux ou au niveau des régions, par l'élection au suffrage universel des membres des Régions régionales recommandées par la Commission.

La transparence

Le Congrès de la FAS recommande aux syndicats de travailler en particulier sur la transparence de la gestion et le rapprochement avec les comités d'usagères et usagers. Qu'il s'agisse de la mission d'un établissement, des choix budgétaires et de leurs impacts sur les services, c'est par le travail de cueillette des informations et la mise en commun avec les bénéficiaires que les syndiqués sont invités à faire progresser le travail de démocratisation.

La FAS entend aussi poursuivre le questionnement sur la place des syndicats dans les conseils d'administration. Mais c'est plutôt sous l'angle de l'organisation du travail que la Fédération veut permettre aux travailleuses et travailleurs du réseau de revaloriser leur travail. Comme

nous l'avons vu dans le dernier numéro de **NOUVELLES CSN**, une percée intéressante a été faite pour la reconnaissance de l'équipe multidisciplinaire dans le secteur de la santé mentale. Et la FAS entend, dans la prochaine convention collective, pousser plus avant la notion de travail en équipe.

La privatisation

C'est par une fin de non-recevoir que la FAS-CSN répond aux rumeurs et aux ballons d'essais venant du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la privatisation des services auxiliaires et le transfert au secteur privé de la gestion de certains établissements. Le projet d'implantation des organisations de services intégrés de santé (OSIS) a été dénoncé comme une accentuation de la pratique privée de la médecine et une menace au réseau des CLSC.

1 700 000,00 \$ pour les A.B. 2

par Jacqueline Rodrigue

Dans un jugement rendu public le 31 octobre 1988, l'arbitre Gilles Ferland tranchait en faveur d'une nouvelle échelle salariale à la hausse pour les agents de bureau classe 2 du secteur cegep affiliés à la Fédération des employées et employés de services publics (CSN).

Ce jugement touche 330 salariées régulières et près de 300 salariées remplaçantes ou occasionnelles, qui se répartissent dans 32 cegeps et deux centres spécialisés. Ces salariées se partageront près de 1 700 000,00 \$. Pour les agents de bureau classe 2, dont plus de 90% d'entre elles se retrouveront au maximum de l'échelle salariale, cela signifie une augmentation de salaire de 0,70 \$ l'heure en 1986, de 0,70 \$ en 1987 et de 0,72 \$ en 1988. Compte tenu que le jugement est rétroactif à 1986, il leur reviendra, à chacune, une augmentation pour les trois années de la convention collective (1986, 1987, 1988) d'approximativement 3 870,00 \$.

Dans les faits, ce jugement confirme que l'introduction de l'informatique et de la bureautique dans le travail de ces salariées contribue à enrichir leur travail et que l'ajout constant de nouvelles tâches a fait en sorte de complexifier leur travail.

Pour Céline Laferrière,



agent de bureau 2 au Cegep du Vieux-Montréal depuis 14 ans, ce

jugement constitue évidemment une très bonne nouvelle, et surtout, une nouvelle revalorisante.

De la formation!

Le jour où la décision Ferland a été connue, les A. B. 2 (agent de bureau classe 2), comme on les appelle dans le milieu, ont reçu beaucoup de visites et de téléphones. «*Les autres employé-e-s du cegep nous félicitaient, ils étaient contents pour nous, raconte Céline. Tout le monde trouvait notre demande justifiée*».

Elle et ses compagnes de travail avaient mis tous leurs espoirs dans cet arbitrage depuis la signature de la lettre d'entente, à la toute fin de la dernière ronde de négociation.

«*Nous n'avons jamais eu de définitions de tâches réelles et avec les fameux mots «tâches connexes», tout pouvait être ajouté à notre travail sans qu'on puisse dire ou faire grand chose, explique Céline. Quand, en plus, on a introduit l'informatique, là encore notre champ de travail s'est élargi. Ce n'est pas nécessairement parce que nous ne voulions pas travailler avec ces nouveaux appareils. Au début, nous étions réticentes mais, plus nous les maîtrisons, plus nous les trouvons utiles dans notre travail.*»

«*Veut, veut pas, cela a augmenté notre tâche de travail et le cegep ne nous a pas donné de formation immédiatement. Il nous a fallu faire de grosses pressions pour qu'il nous en donne un peu. Alors, dans les faits, on a appris sur le tas, comme on dit. Quand une fille découvrait une affaire, on se faisait des p'tites réunions sur le coin du bureau pour le montrer aux autres.*»

«*Il est arrivé que quelqu'un doive utiliser un nouveau logiciel et ne reçoive qu'une demi-heure de formation. Cette situation a créé bien des conflits. En même temps que les patrons refusaient qu'on suive des cours de perfectionnement, nous devions*

produire beaucoup de travail. Il y avait de plus en plus de travail à faire mais les délais pour le faire raccourcissaient tout le temps».

Au Cegep d'Alma, la réaction au jugement fut aussi très positive. Pour Suzie Côté, qui travaille à ce Cegep depuis près de 7 ans et qui a occupé bien des postes comme occasionnelle, ce jugement vient revaloriser les agents de bureau 2 pour le travail qu'elles font: «*Ici, au Cegep d'Alma, nous sommes très fières du jugement parce que les agents de bureau 2 se sont toujours trouvées sous-payées par rapport aux tâches qu'elles effectuent. Sans compter que leurs tâches n'ont pas cessé d'augmenter et que l'informatique demande encore plus d'ouvrage*».

Suzie Côté occupe actuellement un poste de secrétaire et c'est à ce titre qu'elle a témoigné lors de l'arbitrage. Son témoignage a porté essentiellement sur la description de sa tâche actuelle. Pour elle, les agents de bureau 2 méritaient un rehaussement de leur échelle salariale parce que pour des tâches équivalentes, les unes et les autres n'étaient pas payées équitablement.

La petite histoire d'un grand arbitrage

Cet arbitrage est survenu par suite d'une lettre d'entente signée entre les parties lors de la dernière ronde de négociation. Cette lettre d'entente donnait le mandat à l'arbitre Gilles Ferland de déterminer le traitement à être attribué à une nouvelle échelle salariale pour les agents de bureau classe 2 dans le secteur des collègues, compte tenu des modifications apportées, en cours de convention, à cette classe d'emploi. Son mandat se situait dans le cadre de celui prévu à la convention collective lors de la création de nouvelles classes d'emplois. L'arbitre devait déterminer ce nouveau traitement en tenant compte d'autres classes

d'emplois similaires et équivalentes à celle d'agent de bureau classe 2 dans les secteurs public et parapublic. Donc, une comparaison basée sur des emplois ayant des caractéristiques communes quant à la nature, la complexité et les qualifications requises pour ce travail.

Trois jours d'audition

La partie syndicale avait décidé de situer sa demande au niveau de l'échelle des appariteurs, soit:

Echelon	1986	1987	1988
1	8,89	9,36	9,85
2	9,11	9,57	10,07
3	9,34	9,79	10,30
4	9,59	10,03	10,55
5	9,85	10,28	10,81
6	10,10	10,53	11,07
7	10,34	10,77	11,32

Pourquoi cette échelle en particulier? Parce que la partie syndicale se devait de choisir une échelle déjà existante dans le réseau et que celle-ci devait correspondre au taux de salaire recherché tout en tenant compte de toute l'organisation du travail. Bref, un choix fait aussi en regard de la complexité du travail.

Pour sa part, la partie patronale avait choisi pour points de comparaisons divers emplois de bureau dans les secteurs public et parapublic (dactylo, téléphoniste, auxiliaire de bureau, etc...). Mais, fondamentalement, la position de la partie patronale a été de dire: «(...) s'il est vrai que les attributions de cette classe d'emploi ont été modifiées par des ajouts de tâches, ces ajouts ne constituent pas pour autant des enrichissements; dans certains cas, dit-il, il y a même des appauvrissements. (...) Monsieur Tardif se dit également d'avis que l'utilisation de la bureautique n'enrichit pas les tâches, mais que

cela a plutôt pour effet de faciliter le travail » (extrait de la décision Ferland).

D'ailleurs, côté monétaire, la partie patronale demandait le statu quo, soit:

Echelon	1986	1987	1988
1	8,86	9,33	9,82
2	9,07	9,53	10,03
3	9,32	9,77	10,28

Une victoire importante

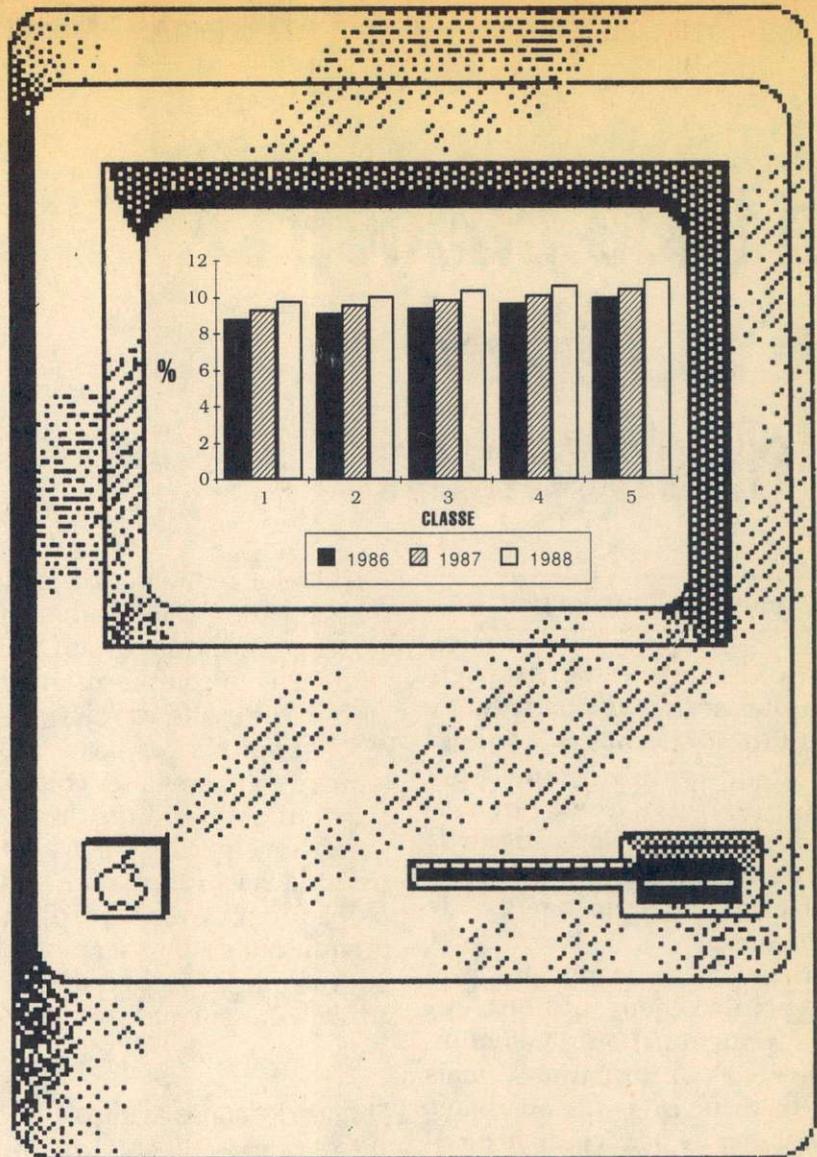
Dans sa décision, l'arbitre ne retient ni les bases de comparaison de la partie patronale, ni celles de la partie syndicale. Il a jugé que l'emploi d'appariteur n'était pas similaire à celui d'agent de bureau et que les comparaisons apportées par la partie patronale, si elles pouvaient contenir des similarités, ne pouvaient pour autant être considérées comme équivalentes. En plus, aux termes mêmes du plan de classification, elles exigeaient des qualifications inférieures à celles d'agent de bureau.

Ainsi, l'arbitre a créé, à partir

du plan de classification, une nouvelle échelle salariale en se basant sur deux classes d'emplois qu'il a jugé similaires et équivalentes à celle d'agent de bureau classe 2, soit les classes d'agent de bureau 1 et de secrétaire classe 2. Cette nouvelle échelle est la suivante:

Echelon	1986	1987	1988
1	8,89	9,36	9,85
2	9,17	9,62	10,12
3	9,48	9,92	10,43
4	9,74	10,18	10,70
5	10,02	10,47	11,00

Une victoire importante pour bien des femmes, car les agents de bureau 2 représentent la catégorie la plus importante des emplois de bureau dans le secteur des cegeps, laquelle compte plus de 90% de femmes. Importante aussi, parce qu'en plus d'ordonner à l'employeur de fixer une nouvelle échelle de traitement à la hausse pour les agents de bureau 2, l'arbitre reconnaît que les nouvelles attributions de cette classe d'emploi contribuent à enrichir leur travail.



La face cachée de la tâche d'enseignant

par Jean Lamarche *

La face visible de certains métiers ou professions cache parfois une multitude de tâches méconnues du grand public. Ainsi, par exemple, les deux heures hebdomadaires d'apparition à la télé de Bernard Derome requièrent-elles des journées de préparation.

Il en va de même des professeurs de cegeps, qui ont, eux aussi, pour fonction de communiquer des informations, mais dont la tâche invisible ou cachée dépasse, et de beaucoup, le nombre d'heures où on les voit, craie à la main, devant un tableau, face à une classe, ou écrasés sous une pile de travaux à corriger.

Dans les faits, enseigner au cegep signifie beaucoup plus que cela. La préparation d'un cours ne se fait pas qu'à partir d'un manuel. C'est à partir du contenu défini dans un paragraphe ou deux, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, qu'il faut meubler ce cours avec des recherches sur le sujet. Il faut trouver la documentation, concevoir les phases de l'apprentissage, les travaux et les exercices, l'évaluation.

Le soir, après le souper, un prof de cegep est souvent en plein travail, notamment à réfléchir sur l'organisation de son cours, sur la façon de présenter sa matière, etc. Votre voisine enseignante qui lit sur son balcon, la fin de semaine, est peut-être aussi en train de travailler.

Avec l'explosion technologique, l'envahissement de l'informatique et de l'audio-visuel, les profs sont en quelque sorte en «concurrence» avec les vidéo-clips:

il leur faut redoubler d'efforts et d'imagination pour bâtir et présenter un cours intéressant. Puis, il leur faut tenir compte du jeune qui travaille (c'est le cas de plus de 65%) et qui n'a pas beaucoup de temps à consacrer à ses études; de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage parce qu'il y a eu des trous dans leur formation ou leur préparation; des cultures différentes qui sont de plus en plus nombreuses dans les groupes; des adultes qui suivent des cours de jour.

Former de jeunes adultes

À propos, le rôle des profs, c'est justement de former de jeunes adultes, une tâche qui est loin d'être facile, de nos jours. Une enseignante presque obnubilée par la pensée qu'un de ses étudiants pense peut-être au suicide (c'est la deuxième cause de mortalité parmi ce groupe d'âge), ça existe.

De plus en plus, ce sont les profs (faute de personnel de soutien et professionnel) qui font les démarches pour aider les étudiants à se placer sur le marché du travail, à se comprendre dans l'apprentissage de leur autonomie, pour régler leurs problèmes affectifs... Avec l'éclatement du tissu familial, les jeunes se trouvent plus désemparés, plus isolés.

En outre, il faut voir à ce que l'ensemble des cours dispensés dans un département aient une qualité et un contenu qui s'harmonisent. Cela exige aussi beaucoup de temps et d'énergie. Il faut, par surcroît, gérer les achats de matériel parce qu'il y a eu des coupures chez les employées de soutien. Au secteur professionnel, cela signifie également voir à la préparation des laboratoires, de l'audio-visuel. Il y a de plus en plus de stages en

milieu de travail et cela exige énormément de préparation et d'encadrement de la part des profs concernés.

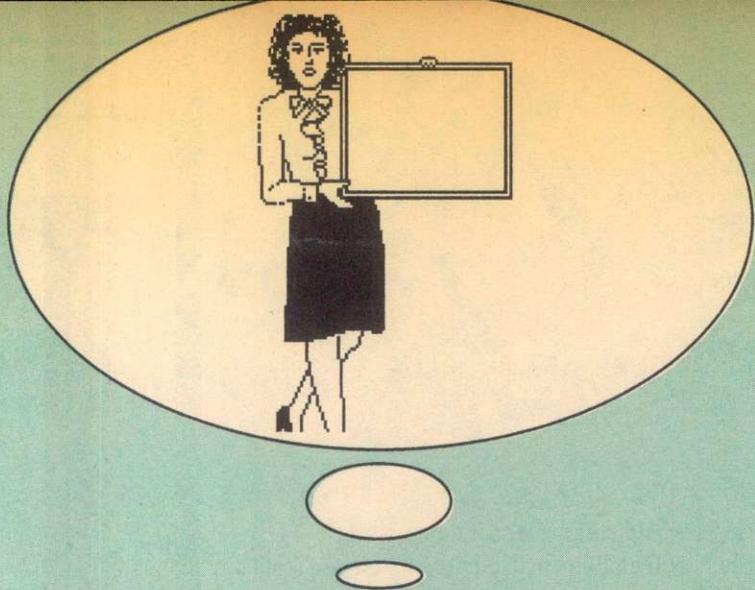
Pour suivre le progrès, il faut constamment réviser les cours et les programmes, se ressourcer. Cela se fait de plus en plus en surplus de la tâche d'enseignement.

La semaine de 45 heures

Il y a des profs qui travaillent plus et d'autres moins. Mais un sondage mené par la FNEEQ, cette année, révèle qu'en moyenne, ils estiment travailler autour de 45 heures par semaine. Mais ce qui est frustrant, ce n'est pas la quantité de travail à accomplir, c'est le manque de ressources dont ils disposent pour obtenir des résultats satisfaisants. Il n'y a rien de plus démoralisant que de travailler deux fois plus pour obtenir deux fois moins de résultats. L'augmentation des taux d'échecs et d'abandons est alarmante. C'est pourquoi même les administrations des collèges et les représentants du ministère au comité paritaire d'étude sur la situation de la tâche ont conclu, comme le proclame la FNEEQ depuis quatre ans, qu'il faut absolument ajouter des ressources. C'est l'avenir de la formation des jeunes et des adultes québécois qui en dépend. Voilà pourquoi cet objectif vient en priorité dans les demandes qui seront déposées à la partie patronale dans quelques semaines.

Alors, si vous croyez que Bernard Derome est payé 100 000\$ par année pour moins de deux heures de travail par semaine, détrompez-vous! Il passe toute la journée à préparer ses nouvelles. C'est un prof de cegep qui vous le dit.

* Jean Lamarche est professeur de psychologie au cegep de l'Outaouais.





De gauche à droite: Jean Collins, trésorier; Yves La Neuville, conseiller à la mobilisation; Raynald Girard, président; Gérald

Thivierge, conseiller à la négociation; Roland Gilbert, vice-président; Réjean Thibault, directeur.

La petite histoire d'un lock-out «raté»

On dit souvent, dans le milieu syndical, que «le meilleur moyen d'éviter un conflit, c'est d'être bien préparés à le faire». C'est ce que mettent en pratique, le plus souvent avec bonheur, des centaines de syndicats affiliés à la CSN, à l'année longue. On en entend guère parler, de tous ces bons règlements de convention collective sans conflit, ou presque: «y a pas de nouvelle là-dedans», répondent souvent les médias.

Pour les 150 travailleurs de l'usine Kruger Turcot, à Ville Lasalle, le lock-out a duré seulement douze heures, à l'issue desquelles ils avaient obtenu la majeure partie de ce qu'ils voulaient. Mais il y a fort à parier que tel n'aurait pas été le cas s'ils n'avaient pas été prêts à faire face à la musique.

Ils étaient plus d'une centaine, massés à l'entrée de l'usine, tandis que les fiers-à-bras et la police, qui ne les attendaient pas si nombreux, s'étaient reculés dans la rue.

Il était 19 h 30, ce 26 octobre. L'assemblée générale venait de se terminer et le comité de négociation était monté annoncer au patron que les membres y avaient voté, dans une proportion de 90%, le déclenchement d'une grève le lundi suivant si un règlement n'intervenait pas d'ici là.

«Donnez-nous cinq minutes» a répondu le patron, pour offrir par la suite de «reprenre les négociations dans une demi-heure, ici même, dans nos bureaux».

«Nous ne négocierons certainement pas ici, de répondre le président du syndicat Raynald Girard. Si vous ne trouvez pas d'autre place, nous avons plein de salles, à la CSN. Pour le moment, nous allons souper. Nous vous rappellerons un peu plus tard».

Et effectivement, à compter de 22 heures, ce soir-là, les parties ont négocié intensivement jusqu'à huit heures le lendemain matin. À leur retour sur la ligne de piquetage, les membres du comité de négociation avaient les yeux

par Yves La Neuville

bien petits, comme il se doit après cette longue nuit de discussions ardues, mais fiers d'avoir «remplumé» la convention collective de huit nouveaux gains syndicaux.

Les tactiques patronales

Les tactiques patronales avaient été nombreuses, dans cette négociation chez Kruger Turcot de Ville Lasalle.

Par exemple: faire «monter» contremaître le président du syndicat, quelques semaines avant le début des négociations. Lors d'une ronde de négociation antérieure, le président du syndicat d'alors avait été «promu» à la direction du personnel quelques semaines après la fin des négociations, ce qui n'avait pas été sans causer certains remous à l'intérieur du syndicat.

Autre exemple, plus classique celui-là, l'intimidation: juste avant la dernière assemblée générale, l'employeur avait déclaré au comité de négociations: «Si ces offres ne sont pas acceptées, nous faisons un lock-out».

La riposte syndicale

De son côté, le syndicat a su bien se ressaisir dès le départ de l'ex-président devenu contremaître en invitant



à l'exécutif un «vieux militant» qui avait la confiance de tout le monde.

De plus, la mise sur pied d'un comité de mobilisation actif, des rencontres régulières avec les militants (parfois même à 7 h 15 le matin, avec beignes et café pour tromper le sommeil après une nuit de travail), la diffusion assidue de tracts d'information, tout cela a eu pour effet de consolider l'appui à la négociation.

Vers la fin de celle-ci, quatre assemblées sur les heures de travail ont assuré une bonne participation aux grands moments décisionnels du syndicat, en plus d'exercer une pression certaine sur l'employeur. Et à la toute fin, le syndicat a su jouer la bonne carte en ne votant pas la grève immédiate mais en donnant mandat à l'exécutif de la déclencher dans quelques jours. Cela a poussé la compagnie à faire son lock-out, qu'elle ne désirait pas vraiment faire.

Résultat: le «pattern» défoncé

Le résultat le plus tangible de ces événements: le «pattern» des compagnies papetières, au plan des salaires, a été défoncé. Des augmentations de 50 cents l'heure la première année, de 45 cents la deuxième année, et de 4,5% la troisième année, ont été consenties, ainsi que des ajustements pour les deux premières années variant de 15 cents à un dollar. De plus, l'employeur versera 0,4% supplémentaires dans le fonds de pension.

D'autres gains significatifs, aussi: davantage de libérations pour activités syndicales, le fardeau de la preuve qui incombe désormais à l'employeur dans TOUS les cas de mesures disciplinaires, etc. Quant à la disponibilité en tout temps que la compagnie exigeait de ses «hommes de métier», il a été obtenu qu'elle soit sur une base volontaire au moins pour ceux qui ont le plus d'ancienneté, avec reprise de temps et compensation monétaire.

En conclusion, le président Raynald Girard a commenté: «Nous méritons beaucoup plus que cela, entre autres en ce qui regarde notre sécurité et notre santé. Mais nous sommes fiers d'être allés chercher de bonnes améliorations à nos conditions de travail».



UNE PRIVATISATION QUI TOURNE BIEN

Non, n'accusez pas l'éditeur d'avoir coupé le mot «mal» à la fin du titre. Il ne s'agit pas, non plus, d'un bien pour un mal. Pourtant, ne l'avons-nous pas maintes fois constaté, une privatisation est habituellement suivie d'un recul des droits des travailleuses et travailleurs et d'une baisse de la qualité des services et des produits! Mais, comme à toute règle, il existe une exception: les Industries Tanguay de Saint-Prime, au Saguenay-Lac Saint-Jean, qui fabriquent de la machinerie forestière, vendues en juin dernier par la SGF à Jean Fournier et au groupe CANAM-MANAC, présidé par Marcel Dutil.

« Nous en avons entendu parler auparavant, à l'occasion d'une assemblée, déclare Clément Simard, président du Syndicat CSN des Employé(e)s des Industries Tanguay, qui regroupe 150 membres affectés au bureau et à l'usine. Nous savions que la SGF cherchait un partenaire. Mais nous avons appris la vente par le journal *Les Affaires*. »



Clément Simard, président

Un boss dont le coeur est ailleurs

«Le gros problème qui se posait avec le gouvernement comme propriétaire, c'est que chez nous, c'était

par Lucie Laurin

toujours trop loin, renchérit Serge Lemelin, président du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils voulaient tout centraliser à Québec.

«Ils ont commencé par déménager le département de la recherche, puis le bureau des ventes, puis une partie des dessinateurs. En plus de déménager l'industrie par petits morceaux, ils fragmentaient le travail en accordant des sous-contrats ici et là.. Encore un peu et il ne restait plus que la chaîne de montage! Or, c'est la seule industrie d'envergure de Saint-Prime...»

«Ça ne pouvait pas être pire!»

«L'ancien employeur, reprend Clément Simard, on ne l'a jamais vu à la table de négo. On le voyait à la télé, dans les journaux. Mais il ne montrait aucun intérêt à nous rencontrer; nous passions par un procureur qui devait toujours demander la permission au téléphone. En plus, il ne respectait pas la convention!»

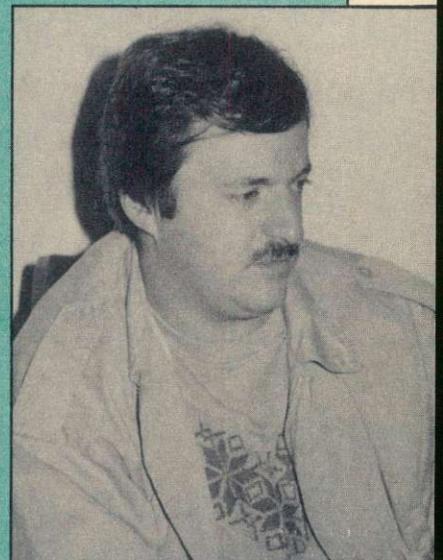
«Il laissait aller la machinerie, renchérit Bernard Gagnon, trésorier. Il ne démontrait aucune volonté de la rénover. Avec la privatisation, ça ne pouvait pas être pire!»

«Les nouveaux proprios n'ont pas l'intention de déménager et ils veulent investir dans l'équipement, déclare le président. Déjà, ils ont fait faire des expertises et des contre-expertises sur la qualité de l'air, et ils ont investi un quart de million \$ pour améliorer la ventilation.»

Des "faiseux de miracles"!

Les négos se déroulent bien. En peu de temps, on a réglé le normatif. Le boss est à la table. «Une seule rencontre avec lui en vaut dix avec l'ancien employeur, de dire le trésorier. Il veut régler ça vite, car il est pressé de redresser la boîte. Avant d'acheter, il avait pensé faire ouvrir la convention. Mais il y a renoncé, parce qu'il régnait un bon climat de travail.»

«Il savait aussi qu'il avait affaire à une main-d'oeuvre de qualité supé-



Bernard Gagnon, trésorier

rieure, ajoute Clément Simard. On a une réputation de "faiseux de miracles", à cause de ce qu'on arrive à produire avec la machinerie qu'on a!»

Une privatisation, donc, qui a toutes les allures d'une transaction profitable aux membres CSN. Reste à voir comment les bonnes intentions des nouveaux proprios résisteront à l'usure des années...

NOUVELLES



Valcartier: de bonnes munitions!

Au terme d'un long et dur conflit, les travailleuses et travailleurs des Industries Valcartier ont commencé à rentrer au travail avec la satisfaction d'avoir empêché l'employeur de réaliser ses volontés abusives. Propriété du groupe SNC, les Industries Valcartier fabriquent des munitions de petit calibre et ont pour principal client le gouvernement fédéral. Le syndicat CSN regroupe les employé-e-s affectés à la production.

Il aura fallu plus de 60 rencontres de négociations et 7 mois de grève pour en arriver à une entente. Invoquant la non-rentabilité de la division commerciale de l'entrepri-

se, l'employeur exigeait des concessions majeures. Croyant ainsi sauver l'entreprise, le syndicat se disait prêt à concéder, au mois d'août dernier, trois priorités patronales de négociations. Mais le 27 octobre, coup de théâtre: le pdg du groupe SNC annonçait la fermeture de la division commerciale, décision qui touche 110 syndiqués CSN.

Loin de céder à la panique, le syndicat a poursuivi les négociations, déterminé à obtenir une excellente convention collective. Le 22 novembre, l'assemblée générale (dont 92% des membres étaient présents) adoptait à 85% l'entente proposée, laquelle éliminait les concessions majeures exigées auparavant par l'employeur, améliorait la procédure de grief, le fonds de pension, les congés et les vacances, réduisait l'écart entre les métiers, et offrait une augmentation salariale de 18,5% sur 3 ans. Enfin, les travailleurs mis à pied obtenaient une prime de séparation équivalant à 8 semaines de paie plus 8%.

L'employeur avait échoué dans sa tentative d'utiliser une fermeture partielle pour imposer aux syndiqués épargnés de la mise à pied une convention collective vidée de son contenu.

Mid City Malgré tout, un contrat sans conflit

Malgré une tentative acharnée de la part de l'employeur pour déstabiliser le syndicat (menaces, chantage, requête en dé-certification, formation de groupes d'opposantes au syndicat, manipulation des cotisations syndicales), les 75 employées de Mid City, à Vaudreuil, ont finalement réussi à renouveler leur convention collective, sans conflit, pour une période de 3ans.

Mid City, qui fabrique des cartouches de ruban encreur, emploie presque exclusivement des femmes.

Ces syndiquées (Métallurgie) de la CSN ont notamment obtenu: un congé sans solde d'une durée illimitée, avec cumul d'ancienneté, pour les femmes qui accouchent; la reconnaissance du syndicat et de la convention collective en cas de déménagement ou d'ouverture d'une nouvelle usine qui causerait des mises à pied; la fin de la pratique des «papiers de médecin» pour des absences d'une journée; des augmentations salariales de 5,5% la première année, 4% la deuxième année et 5,3% la troisième. Mais surtout, elles sont fières d'avoir fait échec aux attaques de l'employeur contre leur syndicat et leur convention collective.

Sorel Deux syndicats CSN de plus!

Deux groupes d'employés de la ville de Sorel ont rejoint récemment les rangs de la CSN.

Tout d'abord, les quelque quarante fonctionnaires de la municipalité ont quitté les rangs de la CSD pour rejoindre ceux de la CSN.

Ils ont adhéré à la CSN en raison de sa présence régionale et de l'efficacité de ses services, dont celui de la négociation. D'ailleurs, un conseiller syndical de la FEESP, fédération à laquelle sera affilié le nouveau syndicat, a déjà commencé à préparer le dossier de négociations avec des membres du comité exécutif du syndicat.

Canadian Tire

Par ailleurs, les quelque cinquante employés du magasin Canadian Tire de Sorel, propriété de gens d'affaires locaux, Edmond Dumas & Fils, ont également adhéré à la CSN, dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et de protéger leurs emplois.

Il s'agit d'un premier syndicat pour ces travailleurs et les travailleuses du magasin spécialisé dans l'équipement de chasse et pêche, les pièces d'automobile, les outils de jardinage et la quincaillerie.

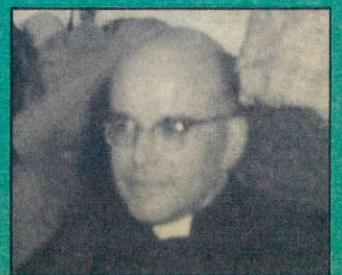
Les mystères de la foi...

Une malencontreuse étourderie nous a fait dire de l'abbé Henri Masson, longtemps aumônier des syndicats de la région de Thetford Mines, qu'il était allé «rejoindre le Père dans sa demeure». C'était en bas de vignette, dans l'arti-

cle de Pierre Vadeboncoeur sur la présence des aumôniers dans le mouvement. Mais l'abbé Masson est bien vivant à Black Lake. Quand NOUVELLES CSN l'a rejoint pour s'excuser, son rire bien connu a éclaté une nouvelle fois. «Ça va te permettre de parler de moi deux fois plutôt qu'une seule», a-t-il répliqué en apprenant la nouvelle.

Nous informant de ses activités, il nous a donné sa définition de tâches. «Je suis BTG, a-t-il dit. Bouche-trou en général». Il donne un coup de main dans les paroisses de la région mais il n'oublie jamais d'aller faire son tour au Conseil central de Thetford, où on peut témoigner qu'il est bien vivant... NOUVELLES CSN se fait

donc un plaisir d'annoncer aujourd'hui la résurrection de l'abbé Masson...



Les médecins de coulisses

Même si la loi des accidents du travail a été changée, la CSST n'a pas renoncé à son pouvoir arbitraire. Par exemple: le bureau médical de la CSST continue à produire des opinions gratuites sur l'état de santé des travailleurs accidentés. Non seulement ces médecins de coulisses n'examinent jamais le travailleur, mais en plus ils n'ont même pas l'obligation de confronter leur opinion avec celle d'un autre médecin.

C'est principalement sur la question de la «relation» que leur pouvoir est grand. Relation entre une rechute et l'accident initial, relation entre la lésion

gissait de déterminer la pertinence des soins. Ils ont donc décliné juridiction, annulé la décision de l'agent et rétabli le droit de la travailleuse à recevoir son indemnité de remplacement du revenu. Ceci signifie que l'opinion fournie par le bureau médical de la CSST n'a aucune valeur légale (BRP 60009148).

Dans le cas de S.H. (BRP 60117944), suite à l'opinion donnée par un médecin de la CSST, la travailleuse a perdu ses prestations ainsi que son droit d'être prise en charge par le service de la réadaptation. Dans ce dossier, le bureau de révision paritaire a été unanime à reconnaître que l'opinion fournie par le médecin de la CSST ne constituait pas une «information nouvelle» suffisante pour donner ouverture à une reconsidération de la décision initiale. Par conséquent, la seconde décision, celle qui causait problème, a été annulée. Ceci signifie que l'opinion médicale de la CSST n'a aucune valeur prépondérante.

Sans être des victoires à tout casser, ces décisions permettent néanmoins de circonscrire un peu plus la puissance occulte des médecins de coulisses. La nouvelle loi des accidents du travail et des maladies professionnelles était sensée régler ce problème. On a établi une procédure sévère où les opinions médicales contradictoires doivent être tranchées par un arbitre médical. Toute décision finale en matière médicale relève désormais du médecin-arbitre nommé par le ministère du Travail. Pourtant, par la porte de derrière, la CSST a réussi à se protéger un territoire où elle peut à loisir exercer son pouvoir arbitraire. Ceci manifeste bien la résistance de l'administration aux changements imposés par la loi.

Robert Bronsard



d'origine et les soins que le travailleur reçoit, etc... Ainsi, dans le dossier de M.T., c'est suite à l'opinion du médecin de la CSST que ses prestations furent coupées. La raison? L'opération à l'épaule droite n'est pas en relation avec l'opération à l'épaule droite.

Les membres du bureau de révision paritaire ont cependant été unanimes à admettre que cette question était en fait d'ordre médical puisqu'il s'a-



Un geste historique

La CSN-Construction et la FTQ-Construction ont déposé, EN COMMUN, les demandes particulières des métiers, spécialités et occupations à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), le premier novembre dernier.

Ce dépôt survient à la suite de la signature d'un protocole d'entente intervenu entre les deux associations syndicales, au mois d'octobre. Qualifiée de «geste historique» par Michel Gauthier, secrétaire général de la CSN, et Jean Lavallée, président de la FTQ-Construction, cette entente permet, pour la première fois, à la CSN et à la FTQ d'unir leurs efforts pour négocier au nom des 67 000 membres que ces deux centrales représentent.

Leurs principales revendications sont la création d'un régime de sécurité du revenu, la réduction graduelle de l'âge de la retraite à 55 ans, la réduction des heures de travail et un régime de sécurité d'emploi.

Les négociations devraient débiter dans les prochains jours.

Sur la photo: Yves Paré, directeur général de la FTQ-Construction, Jean Lavallée, Michel Gauthier et Jean-Noël Bilodeau, coordonnateur de la CSN-Construction.

Une démarche à ne pas oublier!

Plusieurs syndicats négocient, dans leur convention collective, un régime de prestations supplémentaires de chômage (PSC) qui permet aux travailleuses et aux travailleurs de compléter leur revenu jusqu'à 95% de leur salaire habituel. Le régime de PSC peut couvrir le chômage attribuable à une pénurie temporaire de travail, une grossesse, une adoption, une maladie, ou plusieurs de ces raisons.

Il arrive, cependant, qu'ayant négocié cette clause des plus avantageuses, un syndicat ignore ou oublie que l'employeur est tenu d'enregistrer ledit régime à la Commission d'emploi et de l'immigration du Canada. En pareil cas, la CEIC exige du ou de la prestataire le remboursement des sommes versées et ce, même si le PSC est dûment inscrit dans la convention collective!

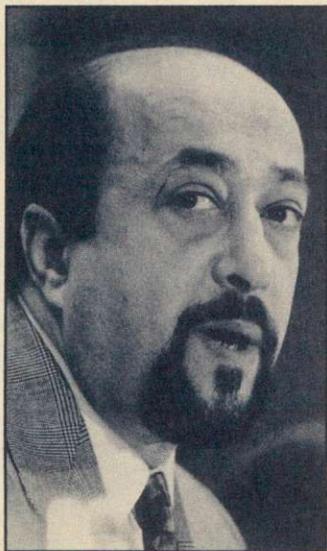
Il est donc primordial de s'assurer que l'employeur a bien enregistré le PSC à la Commission ou de prévoir qu'à défaut de le faire, il sera tenu de rembourser lui-même à la CEIC le trop-perçu.

Les défis de l'heure

Cernant de près les principaux défis qui se posent aux travailleuses et aux travailleurs des communications, le comité exécutif de la Fédération nationale des communications (FNC) a livré une analyse serrée aux délégué-e-s présents à l'ouverture du congrès de l'organisme, le 16 novembre dernier.

Parmi les nombreux enjeux présents dans ce monde en transformation constante, la FNC en identifie quatre en particulier: la concentration, les effets de la rationalisation, les changements technologiques et les communications de l'avenir.

Aussi bien la radio et la télévision que les journaux sont aujourd'hui sujets à des transformations qui viendront modifier en profondeur le paysage actuel. « Ces développements auront des effets nombreux et contradictoires », souligne le rapport de l'exécutif. Du côté positif, on souligne qu'ils faciliteront l'accès et la circulation de l'information, en quantité et en qualité.



«Cependant, insiste le président Maurice Amram, outre la menace à l'emploi, le principal aspect négatif tient au fait

qu'il renforcera un pouvoir privé économique, politique et idéologique déjà trop puissant et soumis à peu ou pas de contrôle ». La FNC y voit une menace réelle à la démocratie et aux libertés puisque, comme l'écrivait le célèbre journaliste Claude Julien, « la liberté de l'esprit dépendrait alors de la liberté du marché ».

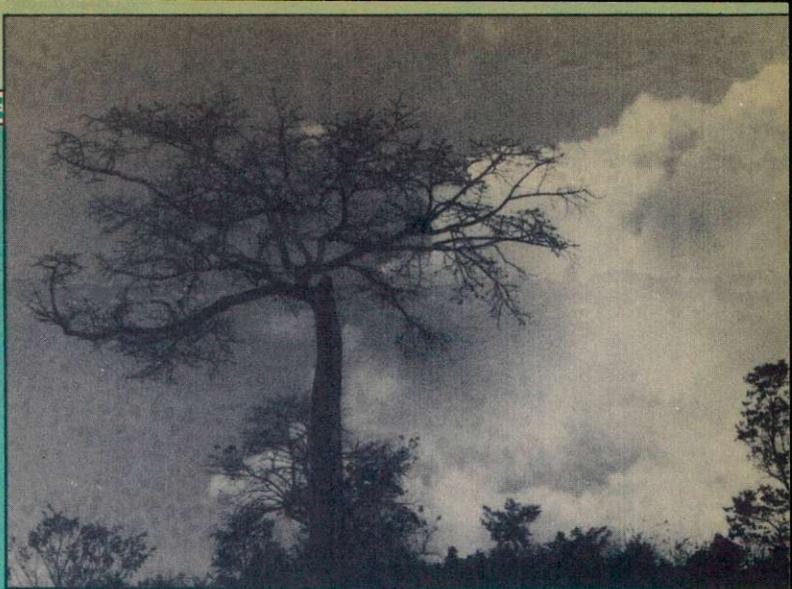
Face à la situation, le message de la direction de la fédération est clair: « Nous sommes en face d'un avenir qui ne permet plus de réponses simplistes ni ne s'accommode du repli sur nos conventions collectives. Le changement viendra. Ou nous l'anticiperons, ou nous en serons ses victimes ».

Pour mettre toutes les chances du côté des travailleuses et des travailleurs, la FNC, dans la foulée des propositions contenues dans l'analyse de la CSN **A nous le progrès**, propose une démarche en deux temps. D'abord, s'informer sur l'entreprise et, par des mécanismes conventionnels, imposer la transmission au syndicat des informations économiques et administratives sur l'entreprise. Ensuite, on insiste sur la nécessité de développer l'expertise syndicale sur les changements technologiques. « Pour maîtriser l'avenir », écrit la FNC.

Conseil de presse

Par ailleurs, suite à de nombreuses discussions, la FNC s'est vue confirmer deux sièges au Conseil de presse du Québec, organisme dont elle était absente depuis sa création il y a quinze ans.

Le congrès a élu un nouvel exécutif qui se compose comme suit: Maurice Amram à la présidence, Louiselle Lévesque au secrétariat général, René Thibodeau à la trésorerie de même que Daniel Côté, Carole Archambault, André Forté et Robert Mitchell aux vice-présidences.



Stage au Nicaragua

En juillet prochain vingt Québécoises et Québécois, jeunes et adultes, en collaboration avec des équipes locales de travail se partageront la tâche d'installer au Nicaragua les vingt (20) pompes à eau dont plusieurs syndicats de chez nous ont permis de faire l'acquisition déjà.

• Des vacances bien particulières qui vous permettront de participer aux festivités entourant le 10e anniversaire de la révolution du 19 juillet 1989.

• Une occasion unique de partager avec votre enfant adolescent une expérience de solidarité et de générosité.

Pour qui

• Pour les travailleuses et travailleurs déjà engagés dans les luttes au Québec.

• Pour ceux qui manifestent un intérêt pour le développement de la solidarité internationale dans leur milieu.

• Pour des jeunes âgés de plus de 14 ans, accompagnés de l'un ou l'autre de leurs parents ou d'un adulte responsable.

Conditions

• Se procurer un formulaire d'inscription au secrétariat de CISO et le faire parvenir avant le 6 janvier 1989.

• Être retenu par le comité de sélection.

• Participer aux sessions préparatoires et au bilan.

• S'impliquer dans des activités de solidarité avant et après le stage.

• Défrayer les coûts du stage, soit environ 2,000,00\$, incluant le billet d'avion, l'hébergement, les repas, les déplacements collectifs locaux et les services de traduction.

Rappel

Clinique de sang
du Rassemblement des techniciens ambulanciers (RETAQ) et de la CSN

19 décembre
1601 de Lorimier
de 10 heures à 20 heures

Parus récemment



Non syndiquées

Quand on n'est pas syndiqué, quels sont nos droits? C'est le titre de la brochure publiée par **Au bas de l'échelle**, organisme qui s'occupe de défendre les personnes qui ont des problèmes avec leur employeur et qui ne sont pas syndiquées. Une cinquième édition revue et remaniée vient de paraître. Si vous ne recevez pas le salaire minimum ou le salaire promis, si vous êtes congédiée pour grossesse, si l'on ne vous paie pas le temps supplémentaire, les vacances ou les congés fériés, si vous subissez des pressions pour démissionner «volontairement» ou pour tout autre problème de relations de travail, cette brochure vous guidera dans vos démarches. Prix: \$4 plus les frais de poste. 6839A rue Drolet, suite 305, Montréal, H2S 2T1, (514)270-787.

Documentation

Le catalogue 88-89 du Centre de documentation de la CSN est maintenant disponible. C'est un aide-mémoire particulièrement utile lorsqu'on est en-dehors de Montréal, qui nous donne en un coup d'oeil ce que la CSN publie au fil de ses interventions sur, par exemple, le libre-échange, le travail, la santé-sécurité, la santé publique, la législation, la fiscalité, la lutte

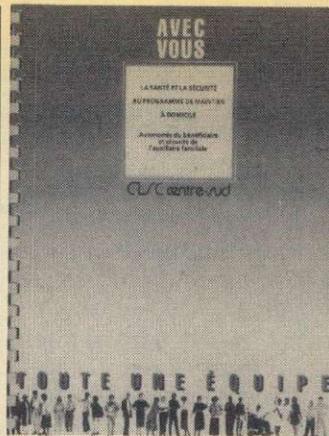


des femmes, l'éducation, la retraite, la paix et le désarmement, l'environnement, les jeunes, les garderies, les changements technologiques, etc. On y trouve aussi la liste des mémoires présentés par la CSN de même que les rapports et procès-verbaux de ses congrès. A noter aussi, la liste des publications de l'IRAT, l'Institut de recherches appliquées sur le travail. Prix: \$4 plus les frais de poste. 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5., (514)598-2i5i



Réfugiés

Les liens entre la militarisation et les mouvements de réfugiés sont exposés dans ce document publié par le Centre St-Pierre à Montréal, pour favoriser la réflexion et l'action en faveur d'une société pacifique et accueillante. Un outil pour travailler à la solidarité internationale. Prix: \$4 plus les frais de poste. 1212 Panet, Montréal, H2L 2Y7, (514) 524-3561.

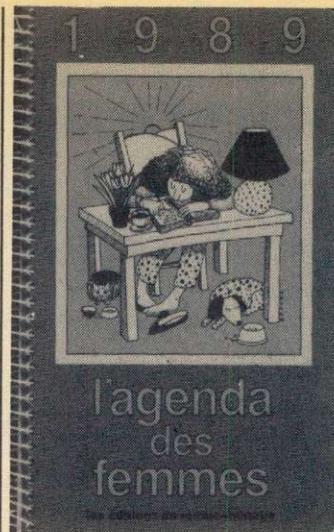


Santé-sécurité

Un guide sur la prévention des accidents dans le secteur des soins à domicile a été publié par le CLSC Centre-Sud à Montréal. Il contient une grille d'évaluation des risques selon les catégories de bénéficiaires et les différentes circonstances de travail. Il traite des moyens de prévention et de l'équipement disponible, avec une attention particulière à la prévention des maux de dos. Prix: \$7. 1705 Visitation, Montréal, H2L 3C3, (514)527-2361.

L'agenda des femmes

L'édition 1989 propose de préparer le 50e anniversaire du droit de

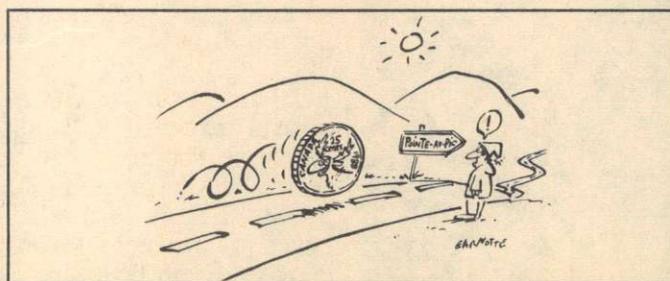


vote des femmes, obtenu en 1940 au Québec, par des entrevues avec des femmes qui ont vu naître ce droit. On y parle aussi de la relève dont il faut tenir compte et de l'essentielle connaissance de nos origines, de notre histoire et de nos luttes pour que le féminisme progresse. On fait état de la double discrimination dont sont victimes les femmes autochtones, et sur un vent de folie, émerge la conscience qu'il faut innover pour accéder au pouvoir et changer l'ordre établi. Un agenda bilan, un agenda réflexion, un excellent cadeau. \$10.95.

Les éditions du Remue-ménage, 6596 Casgrain, Montréal, (514)273-9513

Pour soutenir la résistance

des travailleuses et des travailleurs du Manoir Richelieu, à qui on a volé leurs emplois il y a trois ans et qui attendent depuis deux ans la décision de la Cour suprême:



CONTRIBUONS SOLIDAIREMENT À LA CAMPAGNE DU 25 CENTS.

Adresser vos contributions au Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN), 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5.

Stachybotrys atra : spectaculaire!

Décidément, il faut être administrateur d'hôpital pour faire montre d'autant d'insouciance à l'égard de la santé des gens!

Rien, jusqu'à présent, n'a réussi à faire bouger la direction de l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, ni les deux avis de correction émis par la CSST, ni le rapport accablant de l'IRSST, ni l'exercice du droit de refus par des employé-e-s.

On se souviendra que, depuis 1970, il pleut dans plusieurs départements de cet hôpital, l'eau d'infiltration y étant recueillie dans des seaux; et qu'en outre nichent dans cet établissement, à proximité des bénéficiaires et des employé-e-s, de redoutables moisissures toxiques, identifiées en mars 1988 par le Service du génie industriel de la CSN. Or, voilà qu'en octobre dernier, l'IRSST rendait public un rapport sur l'étude de la flore microbienne de l'hôpital Saint-François d'Assise dans lequel il identifiait, entre autres, la moisissure **Stachybotrys atra** «dont la puissante toxine, écrit-il, considérée potentielle-

ment mortelle chez les animaux, peut également affecter la santé de l'homme».

«Quand on dit potentiellement, a aussitôt rétorqué l'administration de l'hôpital, cela veut dire possible. Exemple: en prenant un ascenseur, potentiellement je peux avoir un accident. Est-ce que pour cela je vais arrêter de prendre un ascenseur?» Voilà une réplique qui, sans jeu de mot, en dit long sur l'élévation de pensée de ladite administration...

Un risque «sans danger»!

Pour sa part, voyant ses propres conclusions confirmées par l'IRSST, la CSN demandait la mise en quarantaine de l'hôpital et sa décontamination totale, cependant que des employé-e-s exerçaient leur droit de refus.

On se souvient que la CSST avait émis, en février 1986, une série d'observations sur la malpropreté du système de ventilation, assorties des correctifs requis, procédure que la direction hospitalière avait ignorée totalement. En réponse à l'avis de dérogation de la CSST, l'administration avait contesté le rapport d'inspection devant le Bureau de révision.



GARVOTTE

La CSST, malheureusement, n'en est pas à une contradiction près. Le 11 novembre dernier, un inspecteur ordonnait le retour au travail des employé-e-s qui avaient exercé leur droit de refus, non sans déclarer: «On ne peut nier qu'il existe un élément de risque, considérant que la situation perdure depuis plusieurs années (...) Ce risque ne constitue pas un danger». Dès le 15 novembre, l'inspecteur émettait un avis de correction dans lequel on pouvait lire: «L'employeur n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des travailleurs et travailleuses. Il n'utilise pas les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs et tra-

vailleuses face à la présence de moisissures et de bactéries dans son établissement.»

Une administration contaminée

Voilà six ans que le syndicat, aux prises avec un syndrome d'extrême fatigue associé à la contamination de son milieu de travail, se heurte à la raillerie de l'employeur et à l'inertie de la CSST. «La présence de champignons, a déclaré la direction de l'hôpital, c'est plus spectaculaire que dangereux.»

Le syndicat a contesté la décision de la CSST. Ce faisant, il a déclaré publiquement: «Une telle ignorance et inconscience de l'administration locale, c'est plus dangereux que les toxines et les champignons!»

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

ÇA SIMPOSE!

À la Domtar de Beauharnois, la francisation est présente partout dans l'usine. C'est ce qu'ont pu constater les responsables du comité santé-sécurité et du dossier de la francisation de la CSN lors d'une visite surprise des installations, il y a

deux semaines. Parlant de santé-sécurité, les travailleurs de l'usine nous ont fait la démonstration qu'un affichage écrit en bon français peut parfois sauver des vies.

Bravo à Paul Plourde, Marie-France Lapierre et

Alain Brisson du Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers de Crabtree Inc. qui ont été élus membres du comité de francisation pour l'année 1988-1989 à leur assemblée du 24 octobre dernier.

Le téléphone sonne. Vous décrochez le combiné. Si vous êtes à la maison, vous répondez simplement «Allô!», mais si vous êtes au bureau?... Que faut-il répondre, d'après vous?

Trois situations sont possibles, selon le protocole téléphonique proposé dans le «Vocabulaire de la téléphonie», publié

par l'Office de la langue française. Vous aimeriez les connaître? Composez immédiatement le (514) 873-6101 ou le (418) 643-3895. Vous entendrez sûrement: «N'hésitez pas à rappeler Les Publications du Québec si nous pouvons vous être utile»...

Quoi dire?

Assigner - Il ne faut pas dire «assigner quelqu'un à une tâche», mais «assigner une tâche à quelqu'un».

Affecter - Désigner quelqu'un pour remplir une fonction, pour occuper un poste, une place.

Diane Lapointe

Chili: Des progrès pour qui?

par Clément Trudel *

Dans les Alpes est né un club sélect fondé par Von Hayeck. But: prêcher le néo-libéralisme. C'est surtout au Chilien Carlos Caceres qu'on se fie pour essayer dans les Andes. Caceres vante les Chicago Boys, il cite le «progrès» qu'engendre le nouveau crédo.

Pinochet a aimé. Il fit de Caceres son ministre des Finances en 1979. Carlos Caceres est devenu récemment ministre chilien de l'Intérieur. Rien de mieux qu'un ministre à poigne pour s'assurer que les Chiliens obéiront aux diktats des organismes internationaux. «Honore ta dette extérieure et le peuple demeurera svelte».

Il en faudrait plus pour intimider Miguel Lawner, architecte qui a connu l'exil au Danemark et qui a été porté à la présidence de la Corporation (Colegio) des architectes à son retour dans son pays. (La dette extérieure du Chili est présentement de 20 milliards \$ - elle a diminué de 700 millions \$ au cours de la dernière année, selon le bulletin économique de septembre 1988 de la CEPAL, ou Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organisme de l'ONU qui a son siège à Santiago).

Lawner manie habilement le jargon d'études très fouillées de l'Instituto Alejandro Lipschutz, dont j'essaie de me préserver! Cet institut porte le nom d'un sociologue qui a toujours mis en lumière les agissements des establishments contre les humbles; il citait le pen-

seur marxiste Luis Emilio Recabarren: «De tous les progrès dont le pays a bénéficié, il n'en est résulté pour le prolétariat qu'une contribution dont purent profiter ses adversaires». Lawner parle des mensonges du régime Pinochet à propos du million de logis neufs construits depuis 1973. «Un mensonge toutes les huit minutes», dit Lawner qui a beau relire les statistiques... il ne voit que 480,000 logis neufs en 15 ans de régime Pinochet, que les malins ont très tôt comparé à Pinocchio.

Deux données valent qu'on y réfléchisse: en 1969, 47,9% des familles chiliennes ne jouissaient pas d'une alimentation suffisante; en 1984, cette proportion était de 61%. Où est le progrès? Pour 1987, 20% de Chiliens à haut revenu accaparent 61% du revenu intérieur du Chili... tandis que 40% de Chiliens se partagent 9% du revenu! Est-ce charrié?

Je note que les publications que m'a laissées Miguel Lawner disent du bien de certaines mesures mises en route par la Démocratie chrétienne (DC), sous Eduardo Frei, comme le début de la Réforme agraire qui a enclenché un processus irréversible, soit la disparition des grandes propriétés terriennes (ou latifundias). Allende et l'Unité populaire ont pris le relais, en 70, et ce que le capitalisme à-la-Pinochet a pu produire, c'est que, pour la toute première fois, deux groupes étrangers figurent parmi les six qui règnent sur les 54 plus grosses sociétés. Concentration de capitaux. Désormais, la chance va non seulement aux Matte et Angelini - qui contrôlent à eux deux 29 sociétés employant chacune plus de 500 personnes - mais aussi au groupe BN Mahfouz, avec six sociétés!

Si je reviens au bulle-

tin de la CEPAL (Economic Panorama of Latin America, 1988) je n'y retrouve que des indicateurs somme toute positifs: depuis trois ans, amélioration du salaire réel, baisse du chômage; balance des paiements encourageante, prix à la consommation qui connaissent une baisse sensible, etc.

Moi qui ne suis ni économiste, ni statisticien, j'ai tendance parfois à me méfier de certains graphiques aux courbes alléchantes. Comprenez que je n'accuse pas les économistes de l'ONU, à Santiago, de dorer le paysage. Je me demande simplement où la pâte humaine se situe dans leurs graphiques. Heureusement, des Chiliens comme Miguel Lawner font périodiquement la tournée des pays prospères du Nord pour nous décrire le Chili de tous les jours. Les Chiliens n'ont pas toujours les mêmes raisons que les fonctionnaires de croire que la «qualité de vie» va dans un sens ascendant pour eux. Ne soyons pas naïfs. Si Allende est mort en 1973, c'est qu'il agissait un peu comme un chef de gare disposé à procurer à tous un ticket pour le train de la prospérité. Ceux qui traditionnellement ont le fric, et en veulent davantage, ne l'ont pas pris à la légère. Voilà comment le progrès, au Chili, rôde dans les beaux quartiers et ignore ces «poblaciones» qui continuent d'espérer en une société plus juste.

* Clément Trudel est journaliste au quotidien Le Devoir.





Manifestation à New York, lors de la célébration du jour national de Porto-Rico, le 24 septembre.

USA/Porto-Rico

L'échange inégal

A première vue, pas grand'chose ne relie la mobilisation pour la défense d'une quinzaine de Porto-Ricains accusés d'un vol d'un camion de la Walls Fargo aux Etats-Unis (le procès est en cours à Hartford au Connecticut) et le débat électoral canadien sur le libre-échange. Pourtant, à y regarder de plus près, on réalise que le contexte politico-social qui a vu l'émergence d'un mouvement nationaliste radical à Porto-Rico est indissociable des visées hégémoniques des Etats-Unis sur le continent américain, projet dont la réalisation passe par le discours des défenseurs du libre-échange au pays. Dans les textes officiels, Porto-Rico est présenté comme une île des Caraïbes de quatre millions d'habitants et «Etat

libre associé aux Etats-Unis». Dans les faits, il s'agit d'un pays passé totalement sous la domination américaine. Colonie espagnole cédée aux Américains en 1898, Porto-Rico vivra une dégradation sociale complète avec le plan économique baptisé «Opération BOOTSTRAP» imposé en 1947. L'investissement au pays se libéralise complètement et les conséquences sociales sont énormes: anglicisation effrénée, implantation d'industries polluantes, main d'oeuvre non syndiquée et sous payée, stérilisation des femmes, émigration de travailleurs vers les manufactures américaines. Aujourd'hui, la vie à Porto-Rico est infernale. Le revenu moyen se situe au quart des états les plus pauvres des U.S.A.. Le chômage réel est de 40%, les deux tiers des familles survivant de l'aide sociale et 75% des jeunes abandonnent leurs études. Le libre-

échange a joué avantageusement pour le plus puissant des associés.

Brésil

On a tiré dans le tas

Un mois après la promulgation d'une Constitution qui reconnaît aux travailleurs brésiliens un droit de grève longtemps interdit, les dirigeants de l'Etat brésilien ont fait intervenir la troupe à l'usine de Volta-Redonda près de Rio-de-Janeiro où les 2 000 ouvriers avaient déclenché une grève d'occupation le 7 novembre. Résultat désastreux: cinq travailleurs tués et plusieurs dizaines d'autres blessés par balles. Les raisons du conflit ouvrier étaient pourtant classiques: réclamation d'augmentations de salaires, établissement de la journée continue de six heures, réintégration des grévistes licenciés lors de précédents conflits. A six reprises depuis 1985 l'armée était intervenue lors de conflits aux aciéries de Volta-Redonda. Mais cette fois, face à des travailleurs de plus en plus combatifs, une leçon devait être donnée. Les justifications, bien sûr, n'ont pas manqué. Les militaires ont déclaré que «le principe d'autorité a été violé». Les autorités politiques ont lancé que ce n'était pas une grève mais une «rébellion» voire une «guerrilla urbaine» (sic!), et que les «ouvriers avaient pris

l'usine d'assaut». Qu'il y avait parmi eux des «extrémistes», des «enragés». Hasard du calendrier, ce même jeudi 10 novembre, le président Sarnay assistait à une cérémonie en «hommage au travailleur brésilien».

Notons que l'usine Volta-Redonda, qui appartient à la Compagnie sidérurgique nationale a une valeur symbolique dans le pays. Créée en 1942, elle marqua le départ de l'industrialisation du Brésil

Grande-Bretagne

Une grève contre la censure

Les deux cent cinquante journalistes du centre de télévision de la BBC ont déclenché le 10 novembre une grève d'une journée pour protester contre la décision du gouvernement de Mme Thatcher d'interdire toute interview télévisée ou radio-phonique de militants ou sympathisants de groupes dits terroristes. Dans la conjoncture présente, cette mesure, on s'en doute, vise particulièrement l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Pour les syndicats de journalistes anglais, ce décret de censure s'assimile à l'interdiction d'antenne de l'African National Congress en Afrique du Sud. Nous pouvons toutefois ajouter que de façon générale, les pouvoirs n'apprécient jamais une quelconque légitimation de la violence populaire.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

La grande peur des médias

A en croire les médias, surtout les quotidiens, début novembre, il n'y avait plus d'élections mais un plébiscite sur le libre-échange que M. Mulroney devait gagner à tout prix. Et le débat portait à faux parce qu'au lieu de se tenir sur le texte même de l'accord, il avait débordé sur ses conséquences.

Ce débordement n'était que pure démagogie.

«Complot contre Québec? Que l'Assemblée nationale dise oui au libre-échange», prêchait un Gilles Lesage dans Le Devoir. «MM. Turner et Broadbent s'adonnent au terrorisme psychologique», affirmait un Jacques Dumais dans Le Soleil. «La remontée de Turner démontre que la démagogie est rentable», statuait un Alain Dubuc dans La Presse. «C'est le règne de l'irrationnel», constatait cet autre Michel Roy dans Le Soleil, Le Droit et Le Quotidien.

Bref, à une vingtaine de jours du scrutin, l'Opposition était ni plus ni moins qu'en train de voler les élections.

Mais dans ce concert

funèbre, j'ai retracé deux petites informations en jouant presque les Sherlock Holmes, tellement elles étaient bien dissimulées.

La première: dans un article du courriériste parlementaire du Soleil à Ottawa, Pierre-Paul Noreau, j'apprends qu'il y a un an, le 27 novembre 1987, le sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures, M. Anthony Eyton, conseillait aux ministères engagés dans l'évaluation du libre-échange de «s'attacher aux aspects positifs de la question et de négliger les effets adverses».

J'y apprend également que sur les 120 études d'impacts devant être faites sur divers types d'industries, seulement 30 sont prêtes et difficilement accessibles. Belle manchette ratée, en vérité, que cet article publié en page A-18 pour accompagner une annonce faisant presque toute la page!

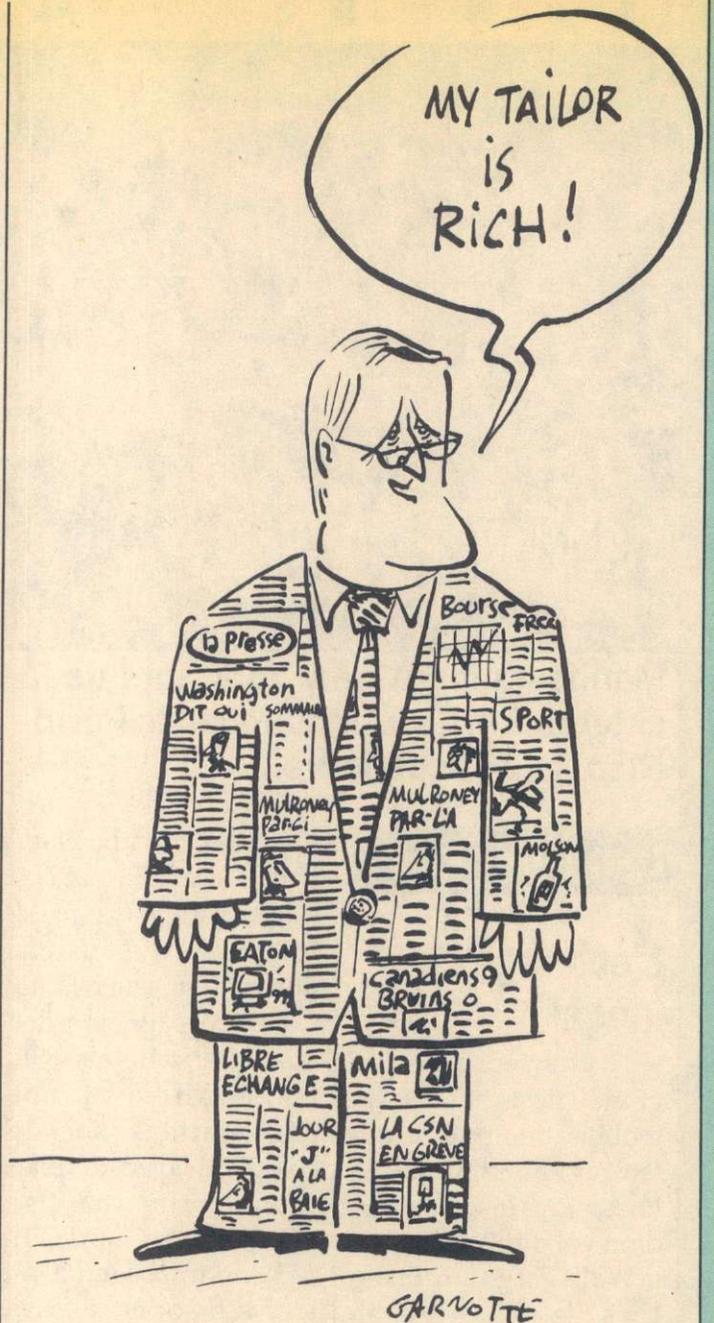
La seconde: dans La Presse du 9 novembre, je lis le titre suivant:

«Pour Claude Morin, on assiste à une réédition du coup de la Brink's»

Beau titre, mais il fallait lire le texte attentivement. Après avoir réglé ses comptes avec d'anciens adversaires, M. Morin exprime de «sérieuses réserves face à l'effet du libre-échange sur la société canadienne».

Je le cite (après tout, lui aussi est économiste) comme M. Dubuc, comme M. Parizeau, comme M. Landry:

«On change toute la dynamique politique. L'équilibre, qui a toujours été dans le sens est-ouest, au Canada, sera bouleversé D'un strict point de vue commercial, le traité peut être avantageux, mais ça dépasse la seule question des recettes, c'est un choix de société».



Tiens, tiens!... Et si c'était là le véritable débat? Celui que soulèvent, entre autres, les centrales syndicales depuis trois ans.

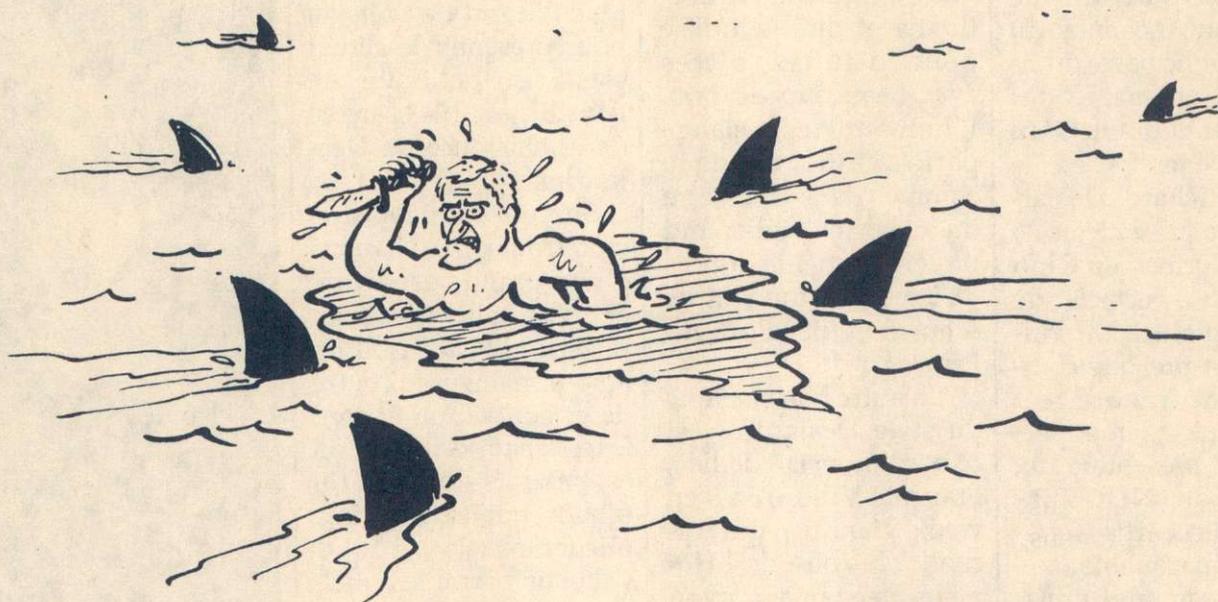
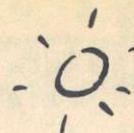
Etsi cette mobilisation, depuis trois ans, avait eu aussi une certaine influence? S'il y avait eu d'un côté, ceux à qui le libre-échange profitera, et de l'autre, ceux qui avaient toutes les raisons du monde de ne pas vouloir sauter dans l'inconnu?

Et on sait de quel côté étaient les grands barons de la presse québécoise, les Desmarais, Black, de Gaspé-Beaubien, Péladeau et compagnie. Ils l'ont tous affiché clairement.

En accordant si peu d'importance, depuis trois ans, à ceux qui étaient contre le libre-échange, en refusant le vrai débat, celui du choix de société, et en ayant présentement le scandale si facile, nos médias se sont comportés comme si, dans toute cette affaire, ils avaient eu une cause à défendre.

Cette élection aura été une triste page de l'histoire du journalisme québécois puisque la passion l'a emporté sur l'information.

JOHN TURNER : UN PEU DE ROUGE DANS UNE MER BLEUE



CANOT+E

ARTHUR
KOESTLERLA TREIZIEME
TRIBU

À la recherche de la vérité

Ecrivain juif, hongrois d'origine, Arthur Koestler est un des écrivains les plus intéressants que j'ai eu le plaisir de lire.

Plusieurs ont déjà lu le célèbre *Le Zéro et l'infini* qui marque pour Koestler, le communiste, une rupture avec le marxisme. D'autres auront lu *La Tour d'Ezra* où il dépeint à travers l'histoire d'un kibboutz, les grandeurs et les misères de la naissance d'Israël. Certains se sont passionnés pour ses dernières oeuvres où il essaie, par le biais de la philosophie scientifique, de comprendre encore mieux l'humain.

Il est toujours insécurisant d'accompagner,

dans son périple intellectuel, un écrivain à la recherche de la vérité, surtout s'il remet en question les grands dogmes.

La Treizième tribu est une des oeuvres les plus intéressantes de Koestler parce qu'elle allie qualité littéraire (ça se lit comme un roman) et recherche scientifique (l'origine des Juifs d'Europe de l'Est).

Cet irrédentiste de la vérité se demande si l'histoire ne nous joue pas des tours qui sont à la fois cruels et riches d'enseignement.

«Les ancêtres des «fils d'Israël» victimes de l'holocauste nazi ne seraient-ils pas cette «treizième tribu» qui fit souche dans le Caucase où l'on a vu le berceau de la race aryenne? Le mot «antisémitisme» n'aurait alors eu aucun sens».

Ce cruel paradoxe de l'Histoire fera poser d'autres questions à

Koestler. Il formulera, dans d'autres livres, l'hypothèse que l'homme vit une sorte de schizophrénie collective dont la solution viendra de la recherche scientifique.

La Treizième tribu n'est pas un nouveau livre. Mais il est toujours d'une très grande actualité.

Pour celles et ceux qui auront aimé le livre de Allen Gottheil, *Les Juifs progressistes au Québec*, ils y trouveront une filiation certaine. Pour les autres, ils y trouveront là une recherche extrêmement vivante et intéressante sur l'histoire du peuple juif.

La Treizième tribu, par Arthur Koestler, Le LIVRE de POCHE, 292 pages.

Richard Lapointe

Desjardins, Richard: IMPRESSIONNANT

Certains artistes de talent sont inconnus du grand public parce qu'ils évoluent en marge des circuits traditionnels du show-business. C'est le cas de **Richard Desjardins** qui a présenté, le 26 octobre dernier, au **Club Soda**, un spectacle de grande qualité. La critique ayant presque complètement ignoré cet événement, je me permets de présenter aux lecteurs de **NOUVELLES CSN** cet artiste québécois remarquable.

Compositeur et musicien, auparavant associé au groupe **Abbittibbi**, **Richard Desjardins** a décidé de tenter l'expérience du spectacle en solo. S'accompagnant au piano ou à la guitare, qui constituent d'ailleurs les seuls éléments décoratifs de son spectacle, il manie tour à tour la tendresse et la critique sociale avec humour et conviction. Son style est un mélange de **Woody Guthrie**, de **Vigneault** et de **Renaud**. Sa voix un peu nasillarde rappelle le chanteur français **Charlélie Couture**. Le résultat d'ensemble est impressionnant. Le spectacle de **Desjardins** s'impose par sa simplicité et l'intelligence des textes qui compensent aisément l'absence de gadgets scéniques et des effets acoustiques.

Le spectacle présenté au **Club Soda** s'est ouvert sur le ton de l'humour avec une pièce d'inspiration série noire, intitulée *Qui a tué le garagiste?* C'est un genre

que **Desjardins** affectionne et qu'il a utilisé pour d'autres pièces avec beaucoup de brio. L'humour se mélange parfois à la politique comme dans l'histoire du «négrito» haïtien qui préfère les dents douces du requin aux nuits d'horreur de **Port-au-Prince**.

Un autre bon exemple du style **Desjardins** est ce beau morceau dédié à **François Villon**, écrit en vieux français, qui raconte l'histoire de l'Homère, personnage moyenâgeux persécuté parce qu'il aimait un autre homme.

Dans la tradition de **Vigneault** qui nous a fait connaître **Natashquan**, **Desjardins** chante sa ville natale, **Rouyn-Noranda**. Cette ville austère, dont, selon **Desjardins**, le nom en amérindien signifie «là où s'arrête l'asphalte», sert de décor à de très belles pièces à saveur intimiste ou sociale. Cela nous vaut l'un des moments forts du spectacle alors que **Desjardins** apparaît soudainement dans la salle plongée dans l'obscurité, assis à son piano et coiffé d'un casque de mineur dont la lampe éclaire la scène, pour interpréter une complainte évoquant la grève des mineurs de la Noranda en 1933. Ce conflit ouvrier, l'un des plus importants à survenir au Québec durant la crise et qui est entré dans l'histoire comme «la grève des fros», s'est soldé par

le congédiement de nombreux grévistes et l'expulsion d'une dizaine des «fros» (lire «foreigners») vers leur Pologne d'origine.

Une autre belle pièce à caractère social est une soi-disant autobiographie qui sert de prétexte pour présenter le climat social et politique en **Abitibi**, en 1943, année de la naissance de **Desjardins**.

Sur un autre registre, on retrouve une chanson d'une grande tendresse et d'une belle poésie qui raconte l'histoire d'un amour malheureux entre deux jeunes Inuit et dont le refrain proclame qu'on est toujours sous les Tropiques quand on aime une femme.

J'étais parmi les quelques centaines de personnes chanceuses qui ont assisté au spectacle de **Desjardins** au **Club Soda** et qui ont réclamé avec enthousiasme de nombreux rappels. Pour ceux et celles qui aiment le genre chansonnier, c'est à mon avis un des meilleurs spectacles du genre présenté au Québec ces dernières années. Il doit repasser bientôt à Montréal et, souhaitons-le, ailleurs au Québec.

Reynald Bourque.

Avis # 1

Le dernier microsillon de **Desjardins**, *Les derniers humains*, comprend la plupart des chansons auxquelles fait référence notre camarade **Reynald Bourque**. Ce disque a été produit par **Desjardins** lui-même qui a aussi pu compter sur le support de 400 autres producteurs (...). Cet enregistrement est disponible au magasin **Le Va et Vient**, sur la rue Mont-Royal, à Montréal.

Avis # 2

Les profits du dernier enregistrement de **Bruce Springsteen**, *Chimes of freedom*, seront versés à **Amnistie Internationale**, qui célèbre cette année le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Cet enregistrement contient quatre pièces enregistrées en concert: *Tougher Than The Rest*, *Be True*, *Chimes Of Freedom* et une version de *Born To Run*.

Michel Crête.



Le miracle de la coquille vide

Qu'est-ce qu'une société distincte? Une coquille vide trouvée au fond du Lac Meech par une expédition de premiers ministres déguisés en scaphandriers explorant les abysses de la réalité canadienne. Avec plusieurs, nous avons dénoncé cette opération.

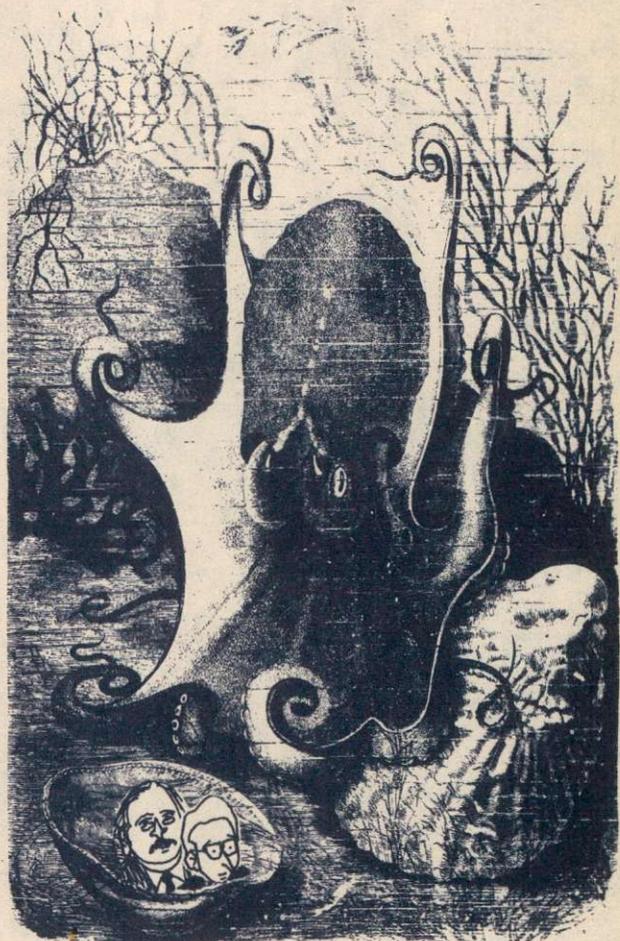
Mais le Québec a encore une fois trouvé le moyen de se distinguer avec très grande distinction lors du dernier examen électoral. Comme auraient dit Benoît et Lucien Bouchard, «on s'est tiré un rang».

Pendant que partout ailleurs le Parti conservateur subissait des pertes, ici il enregistrait des gains. Un parti politique a déjà utilisé le slogan Parle fort Québec! Le message a été entendu cette année et le clocher a diffusé son esprit. Il y a à cela des raisons pratiques et sociologiques. Psychologiques aussi.

La déroute totale des libéraux fédéraux me suggère que dans l'inconscient collectif québécois, on a peut-être voulu exorciser une espèce de honte qui s'était installée au lendemain du référendum en évacuant ceux que l'on tient pour les principaux responsables de la défaite du OUI. C'est un fait que les rares libéraux qui ne doivent pas leur élection à l'appui massif des anglophones et des allophones sont des cas d'espèce.

On pourrait même penser qu'à la limite, ce vote constitue un pied de nez au reste du Canada car dans les chaumières québécoises, on est aussi insensibles au nationalisme canadien qu'ils sont agressifs à l'endroit du nôtre. C'est précisément là que se situe l'ambiguïté nationaliste dans laquelle a baigné le débat sur le libre-échange et qui risque de nous coûter très cher.

Robert Bourassa, disant craindre les réactions américaines, a soutenu que le libre-échange sauverait le Canada. Jacques Parizeau, la bretelle triomphante posée sur sa garde montante, affirmait que le traité allait accélérer l'avènement de l'indépendance, l'axe nord-sud remplaçant l'axe est-ouest.



Quand le professeur Rodrigue Tremblay avait mis de l'avant son projet de libre-échange Etats-Unis-Québec, René Lévesque avait livré ce commentaire:

« Dans un mariage avec l'éléphant voisin, la souris québécoise ne serait-elle pas inéluctablement aplatie, plus que jamais colonisée, prolétarisée, " marché-captive ", bientôt reficelée sans remission politiquement et abâtardie jusqu'au point de non-retour dans sa langue et sa vitalité culturelle? ... Cette reprise à peine déguisée du vieux et tentant mirage de l'annexion aux USA... m'apparaît comme un appel inconscient à la démission et au suicide à terme ».

Une coquille vide, la société distincte? Des témoins affirment que le 22 novembre, on y a trouvé deux gastéropodes, identifiés plus tard comme Robert Parizeau et Jacques Bourassa!

Michel Rioux

Le thème retenu pour la cinquième édition de notre campagne de paniers de Noël, «*C'est Noël pour tout le monde*»,

veut rappeler aux organismes affiliés, conseils centraux, fédérations et syndicats, que le comité exécutif de la CSN souhaite que la période des Fêtes en soit également une de réjouissances pour les familles des quelque 1100 grévistes ou lock-outés que compte le mouvement actuellement. L'exécutif de la CSN croit que la période des Fêtes est une bonne occasion pour exprimer notre solidarité aux travailleuses et

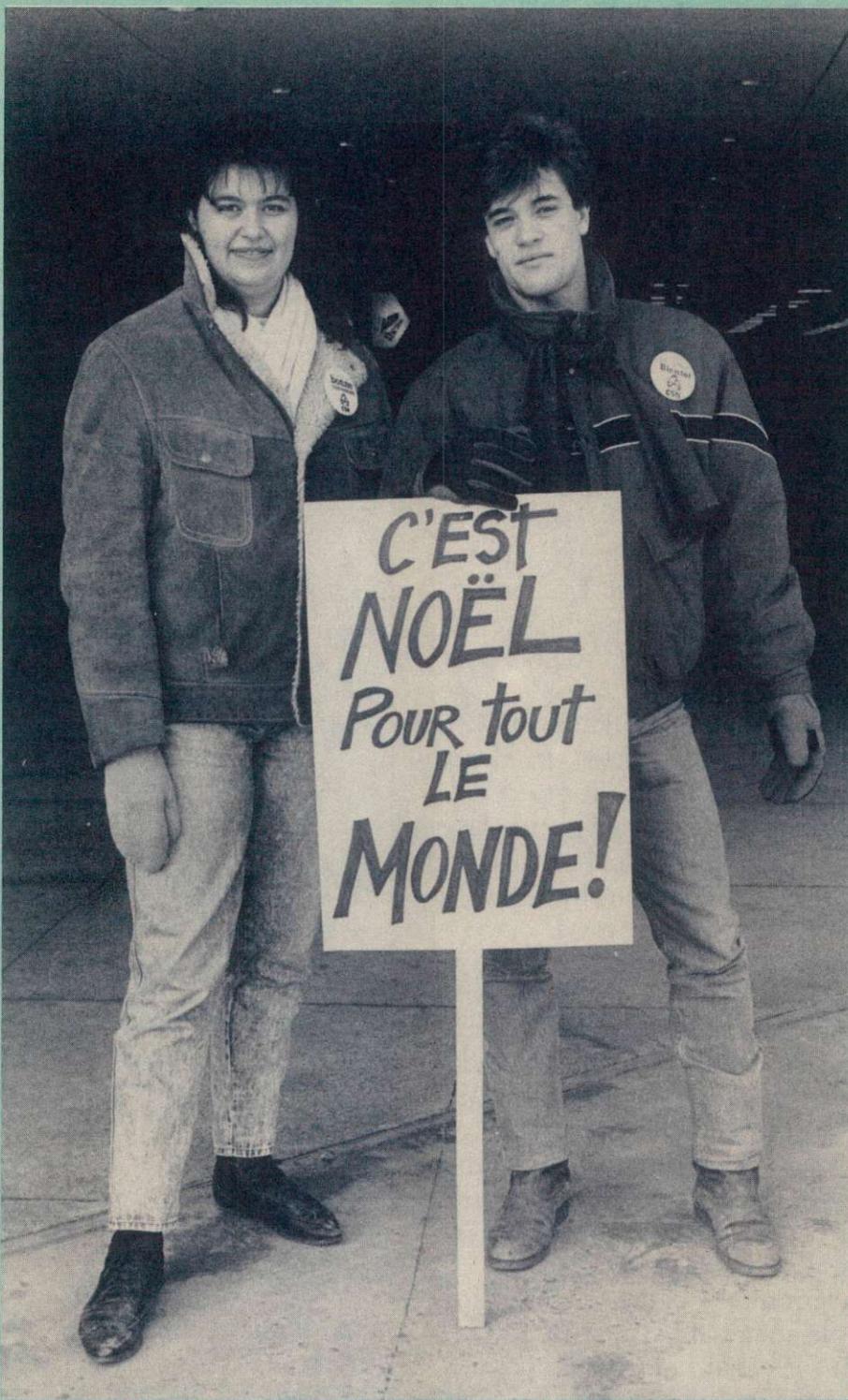
travailleurs qui mènent actuellement des luttes importantes, qui pour améliorer leurs conditions de vie, qui pour protéger des acquis, qui pour obtenir une première convention collective, qui pour maintenir et créer des emplois.

Si, dans ce genre de campagne, nous ne nous fixons pas d'objectif financier à at-

teindre, avouons que nous aimerions dépasser le montant de l'année dernière.

À cette occasion, nous avons recueilli

55300\$. Chacune des familles des grévistes et des lock-outé-e-s de la centrale a pu disposer, en plus du Fonds de défense professionnelle (FDP), d'une somme supplémentaire de 40 \$ pour préparer la Fête de Noël. En conflit, tout compte. Et c'est pour cela que l'exécutif de la centrale vous invite à poser un geste concret pour nos camarades en grève ou lock-out.



Mode de participation

- 1 - Pour un syndicat de moins de 100 membres, une contribution de 50 \$.
- 2 - Un montant additionnel de 50 \$ pour chaque tranche de 100 membres.
- 3 - Les dons se font par intercaisse à la Caisse populaire des syndicats nationaux, 1601 rue de Lorimier, Montréal, au compte "Solidarité-Paniers de Noël", Transit 30018 - Folio 11862.